

CONSULTATION SUR PLACE

PRET

PEB

OUI

NON

NON

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

1535

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et son réseau :  
étude des forces et des faiblesses ; propositions pour un nouveau  
schéma départemental de la lecture publique**

**Brigitte LUCHE**

**Mémoire dirigé par Françoise DANSET  
Directrice de la BDP des Bouches-du-Rhône**

**2000**

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8132504

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et son réseau :  
étude des forces et des faiblesses ; propositions pour un nouveau  
schéma départemental de la lecture publique**

**Brigitte LUCHE**

**Mémoire dirigé par Françoise DANSET  
Directrice de la BDP des Bouches-du-Rhône**

**2000**

1999  
DCB  
56

Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et son réseau :  
étude des forces et des faiblesses ; propositions pour un nouveau  
schéma départemental de la lecture publique

Brigitte LUCHE

Stage effectué à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde  
du 6 septembre au 26 novembre 1999  
sous la responsabilité de Monique Simonneau  
Directrice de la BDP

Mémoire dirigé par Françoise Danset  
Directrice de la BDP des Bouches-du-Rhône

2000

La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et son réseau : étude des forces et des faiblesses ; propositions pour un nouveau schéma départemental de la lecture publique

**The Central Lending library in Gironde and its network : analysis of its strong and weak points ; proposals for a new “departmental” policy of public reading**

RESUME : La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Gironde, une des premières à avoir été créée en 1946, dessert le plus vaste département français. Cette étude retrace d'abord l'histoire de cette bibliothèque avec une attention particulière portée, suite à la publication d'un rapport en 1984, sur la réalisation du nouveau concept des « bibliothèques-relais », et sur les modes de desserte des bibliothèques du réseau de la BDP. A partir d'entretiens réalisés auprès du personnel et des visites de plusieurs bibliothèques, elle présente les forces et les faiblesses en terme d'équipements, de services, de moyens, d'organisation. Elle suggère enfin quelques pistes pour une élaboration d'un troisième schéma départemental de la lecture publique mettant en valeur la coopération entre les communes

**ABSTRACT : The Central Lending Library in Gironde, one of the first to have been created in 1946, serves the largest French “department”. This study first recalls the history of the library with, after the publication of a report in 1986, a particular attention paid to the realization of a new concept of “bibliothèques-relais”, and to the different ways of serving the libraries in the CLL network. From staff interviews and several visits of libraries in the “department”, the study describes the strong as well as the weak points of the latter, on different points such as equipment, services, means and organization. At last, it suggests some ideas for the elaborating of a third “departmental” policy for public reading favouring links between boroughs**

**DESCRIPTEURS FRANCAIS – ANGLAIS :**

Bibliothèque départementale de prêt (Gironde)  
Gironde \*\* Bibliothèque départementale de prêt  
Bibliothèques \*\* Décentralisation  
Bibliothèques rurales \*\* France  
**Central Lending Library (Gironde)**  
**Gironde Central Lending Library**  
**Library decentralization (France)**  
**Rural libraries (France)**

## Remerciements

Je souhaiterais exprimer ici tous mes remerciements à toutes celles et à tous ceux dont l'aide m'a été précieuse tout au long de mon stage et lors de la rédaction de ce mémoire d'étude :

Madame Monique Simonneau, Conservatrice en chef, Directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde qui a accepté pour la première fois un(e) stagiaire de l'Enssib. Malgré un emploi du temps chargé en cette période de l'année, elle a toujours su répondre à toutes mes interrogations sur le fonctionnement d'une bibliothèque départementale et plus précisément sur les spécificités de celle de la Gironde. Elle a su organiser mon stage par la visite de belles – et moins belles – bibliothèques, par la rencontre avec des bibliothécaires et des élus, me laisser l'accompagner dans plusieurs de ses démarches sur le terrain. Elle m'a aussi permis de connaître quelques coins et recoins de ce département touristique ; elle m'a toujours témoigné confiance et amitié

Madame Anne Artemenko, son adjointe, et les collègues de la BDP, tous attachants et motivés. Ils n'ont pas ménagé leur temps, dans un climat chaleureux, à me dévoiler les facettes inconnues d'un service de lecture publique. Grâce à leur présence amicale, j'ai été très vite intégrée à l'équipe.

L'ensemble des bibliothécaires, salarié(e), bénévoles, professionnelles ou non, des bibliothèques du réseau de la BDP que j'ai pu rencontrer à la Centrale, lors de stages ou sur place dans leurs bibliothèques. Ils ont consacré, pour certains, plusieurs heures à me faire visiter leurs établissements, à répondre à mon questionnaire, à me livrer leur enthousiasme mais aussi leurs doutes et leurs difficultés

Madame Martine Faure, Vice-Présidente au Conseil Général chargée de la Culture, qui a su, à deux reprises, écouter avec bienveillance mes remarques sur la situation de lecture publique en Gironde

Monsieur Guy Dupiol, Conseiller Général, Maire de la commune de Saint-Symphorien, qui fait preuve d'un bel enthousiasme à l'égard des bibliothèques en milieu rural

Monsieur François-Noël Simoneau, Secrétaire Général Adjoint chargé de l'espace rural, du cadre de vie, de la culture et de la citoyenneté, qui a bien voulu me recevoir, à la fin de mon stage, et entendre mes remarques sur les perspectives d'évolution de la Bibliothèque Départementale

Madame Danièle Bernard, Directrice du Service du Livre et du Document, et Madame Brigitte Barbe-Dutard, Chef du Bureau de la Promotion de la Lecture qui, lors de réunions de travail, ont fait preuve à mon égard, d'une écoute attentive et ont manifesté un vif intérêt pour mon travail

Les documentalistes du Service de Documentation du Conseil Général qui ont presque toujours trouver les documents précis pour une approche du département de la Gironde

Madame Françoise Danset, Directrice de la Bibliothèque Départementale des Bouches-du-Rhône, qui, malgré son changement de poste, a accepté d'encadrer mon mémoire. Elle m'a prodigué des éléments pour appréhender ce mémoire et m'a accordé à plusieurs reprises une écoute attentive riche de conseils

# SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>1</b>
<b>Cadre de l'étude</b>	<b>1</b>
<b>Problématique</b>	<b>1</b>
<b>Méthode</b>	<b>3</b>
<b>Plan du mémoire</b>	<b>3</b>
<b><u>AVANT – PROPOS</u></b>	<b>4</b>
<b><u>1. LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : DONNEES GEOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET ADMINISTRATIVES</u></b>	<b>6</b>
<b><u>2. LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET</u></b>	<b>8</b>
<b><u>2.1 HISTORIQUE DE LA BDP DE 1946 A 1999</u></b>	<b>8</b>
<b><u>2.2 SITUATION ACTUELLE DE LA BDP : ANALYSE DES FORCES ET DES FAIBLESSES</u></b>	<b>14</b>
<b><u>2.2.1 LA BDP HORS LES MURS : LE RESEAU</u></b>	<b>14</b>
<b><u>2.2.2 LA BDP DANS SES MURS</u></b>	<b>19</b>
<b>2.2.2.1 Le personnel</b>	<b>19</b>
<b>2.2.2.2 Les budgets et les fonds documentaires</b>	<b>21</b>
<b>2.2.2.3 L'animation</b>	<b>24</b>

2.2.2.4	La formation	26
2.2.2.5	La communication	28
2.2.2.6	L'évaluation	29

### **3. PROPOSITIONS POUR UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE** **32**

#### **3.1 OBJECTIFS** **32**

#### **3.2 MOYENS** **39**

##### **3.2.1 MOYENS LEGISLATIFS** **39**

##### **3.2.2 MOYENS FINANCIERS** **40**

##### **3.2.3 MOYENS HUMAINS** **43**

#### **3.3 ACTIONS** **45**

##### **3.3.1 FONCTIONS DES BIBLIOTHEQUES-POINTS D' APPUI DE NIVEAU 1 ET 2** **45**

##### **3.3.2 NOUVELLES FONCTIONS DE LA B.D.P.** **49**

### **CONCLUSION** **50**

### **BIBLIOGRAPHIE** **53**



# INTRODUCTION

## **Cadre de l'étude**

Ce mémoire d'étude répond à une demande formulée par Monique Simonneau, conservatrice en chef et directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde au printemps 1999 auprès de l'ENSSIB. En accueillant pour la première fois un élève-conservateur dans ses murs - et sur les routes du département -, c'était essentiellement pour mener à bien une étude sur l'organisation du réseau, d'en analyser les forces et les faiblesses, d'ébaucher des solutions visant à l'amélioration de la qualité du service départemental de la lecture publique.

Qui dit réseau à propos d'une Bibliothèque Départementale de Prêt c'est évoquer l'image d'une organisation structurée par un entrelacs de voies de communication, principalement les routes mais aussi, depuis plusieurs années, par celles du téléphone, du fax, voire d'internet. C'est également faire référence à une notion hiérarchique qui existe entre la BDP et ses multiples partenaires, entre la bibliothèque-mère et ses « filles » qu'elle met au monde et accompagne tout au long de leur existence.

Réfléchir à l'organisation de ce réseau départemental et à son impact sur le développement de la lecture publique conduit à (re)- définir les missions et le rôle que doit remplir, à l'aube de l'an 2000, la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde dans un contexte d'aménagement culturel du territoire.

La BDP de la Gironde, en raison même des difficultés liées à son histoire et à la configuration du département, constitue un excellent terrain d'analyse. Elle connaît en ce moment un nouveau moment-clé de son parcours : réorganisation des dessertes, projet de service lié à la réduction du temps de travail, nouvel organigramme à la Direction de la Culture, arrivée de nouveaux bibliothécaires et départ prochain de la directrice. Ce contexte semble donc tout à fait propice à un état des lieux.

## **Problématique**

Cette modeste étude fait suite aux travaux conduits par Michel Caïd en 1983 et à sa réactualisation en 1990 à la demande de la direction de la BCP et du Conseil Général. En effet, dès l'arrivée en 1982 de Monique Simonneau à la direction de la BCP, la carte des dessertes du département par les bibliobus révélait une situation très engorgée à laquelle il fallait trouver rapidement des solutions. La mise en application du premier plan départemental a permis fort heureusement d'assainir le réseau par la création –exemple unique en France- des bibliothèques-relais. Toutefois, l'abandon en cours du projet des bibliothèques de secteur incite dès lors à réorganiser le travail de la BDP afin qu'elle y gagne en efficacité, rapidité et soit reconnue non seulement par toutes les bibliothèques de son réseau mais aussi par le Conseil Général (élus et services administratifs). En effet, il conviendrait de trouver de nouvelles stratégies telles qu'elles re-dynamisent le personnel de la bibliothèque souvent usé par les contraintes du métier, qu'elles associent les petites bibliothèques à la vie de la BDP, qu'elles donnent une image positive auprès du Conseil Général.

## **Objectifs et méthode de travail**

Le poids du passé en terme d'équipements, de personnel constitue un élément déterminant pour la compréhension actuelle du réseau. La nécessité s'impose donc de partir des héritages de l'histoire pour esquisser des perspectives d'avenir.

Par cette étude, j'ai souhaité décrire le fonctionnement du réseau de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde en analysant ses forces et ses faiblesses. Mais compte-tenu de la rigueur budgétaire imposée par le Conseil Général ces dernières années, proposer un maillage différent du département implique de repenser le fonctionnement quotidien de la BDP. Du temps et de l'efficacité gagnés ici peuvent permettre de s'investir ailleurs et autrement.

Consciente du caractère critique de mon propos, jamais il n'est question de mettre en doute la compétence et la bonne volonté de tous les membres du personnel de la bibliothèque. Ma connaissance des bibliothèques municipales en milieu urbain, après quelques vingt années en poste dans le Nord, me portent à établir certaines comparaisons entre ces deux types de structure de lecture publique. Ce stage de trois mois m'aura, par ailleurs, permis de mesurer à quel point le métier de bibliothécaire se révèle être très riche par sa diversité. Mon statut d'élève-conservateur en stage pour une courte période et mon expérience passée m'ont permis d'être à l'écoute des personnels, d'entendre leurs

revendications et leurs souhaits qu'il s'agisse des personnels de la BDP ou des bibliothèques du réseau.

## **Méthode**

Les toutes premières semaines furent consacrées à la découverte du fonctionnement de la BDP de la Gironde, à appréhender ses points communs avec les autres BDP<sup>1</sup> mais surtout son particularisme. Cela fut possible grâce aux forts nombreux entretiens que j'ai eus avec la directrice de la BDP Monique Simonneau, mais aussi par la lecture de tous les rapports, notes et articles sur la BDP depuis sa création qu'elle a bien voulu mettre à ma disposition. Puis, j'ai mené des entretiens informels puis semi-directifs avec plusieurs membres du personnel - toutes catégories, filières et statuts confondus - ( de l'agent en emploi consolidé à la bibliothécaire et aux assistants qualifiés de conservation essentiellement). En parallèle, j'ai appréhendé, par un accompagnement sur le terrain, les divers modes de desserte de la BDP. Les différentes perceptions des uns et des autres, la confrontation avec la réalité m'ont permis d'établir une première évaluation du réseau.

Enfin, sur les conseils de Monique Simonneau, j'ai visité de nombreuses bibliothèques- au total une vingtaine- des fleurons du réseau aux bibliothèques indignes de certaines communes. Chacune de ces visites, d'une durée d'environ deux heures hors temps de déplacement, fut l'occasion d'avoir un entretien approfondi basé sur un questionnaire et une discussion semi-directive avec le ou la responsable salarié(e) ou non, professionnel(le) ou non. Ces entretiens, outre une partie descriptive des lieux et des personnels, avaient pour but de comprendre les liens qui régissent la bibliothèque en question et la BDP. Enfin, l'exploitation des données statistiques relatives au département de la Gironde et à leurs bibliothèques m'a permis de dresser un bilan de la situation de la lecture publique dans la zone de compétence de la BDP.

Les premières constatations et les propositions qui en découlent ont été soumises à l'appréciation de l'élue à la Culture Martine Faure, du Directeur Général Adjoint Jean-Noël Simmoneau et d'un Maire- Conseiller Général Guy Dupiol.

## **Plan du mémoire**

---

<sup>1</sup> J'ai effectué mon stage d'immersion en janvier 1999 à la BDP de l'Ardèche ; étudiante, j'ai travaillé comme vacataire à la BCP du Loiret quelques mois en période estivale... et j'ai lu articles et livres sur les BDP.

L'analyse de toutes ces informations est l'objet d'une étude en trois parties précédées d'un avant-propos sur l'histoire générale des BDP et l'évolution de leurs missions afin de bien situer la BDP de la Gironde.

Dans un premier temps, il s'agira de fournir des données sur le département de la Gironde : données géographiques, administratives, économiques et démographiques. La BDP en effet n'existe pas *ex nihilo* mais s'insère dans un environnement bien précis. Ces informations sont essentielles pour la bonne compréhension de l'histoire et de la situation actuelle de la BDP.

Puis, une deuxième partie retracera son histoire avec la mise en avant de ses moments forts et la description de la situation actuelle avec l'analyse, point par point, de ses forces et de ses faiblesses.

Enfin, des propositions seront faites pour un schéma départemental de la lecture publique en s'appuyant sur des objectifs, des moyens et des actions à mettre en œuvre dans les toutes prochaines années.

## AVANT – PROPOS

Par l'ordonnance du 2 novembre 1945 furent créés en France neuf centres régionaux de bibliothèques à Strasbourg, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Tours, Lyon, Versailles et Rouen. Puis, la loi du 30 avril 1946 transforma ces centres régionaux en Bibliothèques Centrales de Prêt. Chacune était dotée de moyens fort modestes : un bibliobus et quatre agents mis à la disposition du département par l'Etat.

L'école devient par l'ordonnance du 10 novembre 1952 un partenaire obligatoire de la BCP. Mais peu à peu, les bibliothèques vont s'éloigner du milieu scolaire. Tout d'abord, les BCP changent de tutelle : par le décret du 29 octobre 1975, elles passent de la tutelle du Ministère de l'Education Nationale à celle du Ministère de la Culture. Puis, il est vivement recommandé, par la circulaire du 1.08.1985, de supprimer progressivement les dépôts scolaires, le prêt direct scolaire, et de les remplacer par des bibliothèques municipales. Ce revirement, après des expériences peu concluantes, garde encore quelques

traces en Gironde : la BDP dessert toujours quelques 30 écoles en 1998, mais elle propose en douceur aux enseignants de se rendre avec leurs élèves à la bibliothèque communale, au point-lecture ou crée, en partenariat, un point-lecture faisant fonction de Bibliothèque Centre de Documentation (BCD).

Durant les années 70, sous l'impulsion de Georges Pompidou, on observe une progression des crédits : création de nouveaux bâtiments, doublement du nombre des bibliobus, augmentation du personnel et des budgets d'acquisition ... mais peu dans le département de la Gironde. Au début des années 80, la BCP souffre d'un retard considérable. Dotée de moyens indigents en personnel, en budget d'acquisition et en véhicules, abritée dans des locaux provisoires, la BCP doit desservir le département le plus étendu de France et l'un des plus peuplés.

Suite à l'élection présidentielle de 1981, dans le cadre d'une forte volonté de développement de la lecture publique et avant les lois de décentralisation, les dix-sept dernières BCP sont créées. Le rapport Vandevoorde préconise la départementalisation des BCP ; il établit des normes en fonction de la population à desservir : pour 250 000 habitants, la BCP devrait disposer de 39 agents, posséder un fonds de 261 000 documents, en acquérir annuellement 3 400, avoir 7 bibliobus et 3 fourgonnettes. La BCP de la Gironde est bien loin d'annoncer de tels chiffres.

Pour le département de la Gironde, la Direction du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture) s'engage en 1982 à financer la construction de locaux, proposant un programme-type. S'y associent la Région Aquitaine et le Conseil Général. Et à la même période, le Conseil Général de la Gironde se donne les moyens de dresser un état des lieux de la BCP et d'établir une politique départementale de la lecture départementale. Cela avant même les lois de décentralisation du 1<sup>er</sup> janvier 1986. Le transfert de compétences de l'Etat au département a pour conséquence une évolution profonde des modes d'intervention des BDP et des missions qui leur sont confiées. Les moyens de la BCP s'en trouvent accrus : nouveau bâtiment, nouveaux bibliobus, création de postes professionnels, augmentation des budgets. Cette volonté politique traduit bien l'importance accordée à la lecture publique. La territorialisation des personnels se réalise : les agents de l'Etat ont le choix d'intégrer d'autres services de l'Etat (Bibliothèques Universitaires, essentiellement) ou de devenir des fonctionnaires départementaux. A ce jour, seule la Directrice de la BDP de la Gironde est conservateur d'Etat en position de détachement.

Par la circulaire Cattégno de 1985, l'objectif des BDP de desservir l'ensemble des habitants des communes jusqu'à 20 000 habitants est ramené au seuil des 10 000

habitants, objectif tout à fait respecté en Gironde. Il est vivement recommandé de limiter strictement le prêt direct qui présente peu d'avantages ; aucun prêt direct par bibliobus n'est pratiqué en 1999 en Gironde.

Et par la loi du 13 juillet 1992, la BCP devient Bibliothèque Départementale de Prêt. Un concours financier particulier est créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation du Ministère de l'Intérieur : les moyens affectés par l'Etat aux BCP pour les dépenses d'investissement sont transférés aux départements et réactualisés chaque année.

## **1. LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : données géographiques, économiques, démographiques et administratives**

La Gironde, destination de vacances et terre des plus grands vignobles, pense-t-on. Certes, mais la réalité est à la fois plus riche et surtout beaucoup plus contrastée.

A ce département, on attribue bien des qualificatifs : le plus vaste département français, l'estuaire le plus long d'Europe (la Gironde), la dune naturelle la plus haute d'Europe (la dune du Pyla), le lac d'eau douce le plus étendu de l'hexagone (lac d'Hourtin), l'église monolithique la plus grande de France (à Saint-Emilion), le vignoble le plus célèbre de la planète, le second département forestier.

Dotée d'une barrière naturelle que représente la façade atlantique, le département de la Gironde semble coupée en deux par une frontière naturelle qui a d'ailleurs donné son nom au département : la Gironde. Même si au cours des années, les hommes ont construit pour faciliter le déplacement des habitants et des touristes des ponts, ces derniers demeurent notoirement insuffisants. Traverser en voiture la Gironde (le fleuve) demande du temps et de la patience en raison des embouteillages à toute heure du jour. Un prochain pont est prévu au nord de Bordeaux vers 2010. De ce fait, certaines régions demeurent enclavées comme le Médoc et dans une moindre mesure le Blayais.

Si ce département ne possède aucun relief - hormis la dune du Pyla - , en revanche il est le plus vaste de France. Ainsi, certains points de lecture de la BDP sont à deux heures en bibliobus de la Bibliothèque centrale ... quand les conditions de circulation sont optimales.

Le département de la Gironde doit sa richesse à deux secteurs économiques : le vin et le tourisme. Il connaît en moyenne de forts revenus par foyer à l'image de la région parisienne et de la région Rhône-Alpes. Mais, derrière cette belle façade, se cache un taux de chômage élevé : 13,8% en 1999 , même si ce taux, depuis deux ans, est en légère baisse.<sup>2</sup> . La Gironde se trouve parmi les dix départements les plus pénalisés par le chômage. Il comptabilisait en 1995 le plus de Rmistes avec la région Nord et le pourtour méditerranéen. En 1999, le Conseil Général consacrait plus du tiers de son budget au domaine de l'action sociale et de la santé. Certaines zones sont plus touchées par ce phénomène : le Cubzacais, le bassin d'Arcachon, Bordeaux et le Médoc. On remarque par ailleurs la difficile insertion des jeunes autour de Libourne et de Sainte-Foy-la-Grande ainsi qu'un nombre élevé de femmes au chômage dans le sud-est du département. Département le plus peuplé de la région Aquitaine avec, au recensement de mars 1999, 1 286 700 habitants<sup>3</sup>, la Gironde voit sa population augmenter conformément aux prévisions. Mais à l'attrait du littoral et de l'agglomération bordelaise s'opposent la stagnation, voire le déclin de zones rurales et enclavées. Ce monde rural se caractérise par un vieillissement de sa population et un habitat dispersé. Sur les 542 communes du département, 522 comptent moins de 10 000 habitants - la plus petite commune a 41 habitants - et relèvent donc de la compétence de la BDP, soit 96% des communes du département..

Sur un plan administratif, les communes de la Gironde sont réparties sur 5 arrondissements et 63 cantons :

- l'arrondissement de Bordeaux, fortement urbanisé et qui voit se concentrer autour de la ville même de Bordeaux, à la fois chef-lieu du département et capitale de la région Aquitaine, l'essentiel des activités économiques et culturelles du département. Rares sont les communes de moins de 10 000 habitants. Souvent, ce sont des communes dites rurbaines disposant de revenus corrects, bien pourvues en équipements publics , donc en bibliothèques.
- l'arrondissement de Lesparre-Médoc, région située à l'extrémité nord du département, séparée du département des Charentes-Maritimes par l'estuaire qu'on ne peut franchir que par un bac. C'est une région qui vit –mal – de l'agriculture : bois et vignes. La viticulture ,si elle enrichit les propriétaires des châteaux , n'enrichit pas les budgets

---

<sup>2</sup> Taux de chômage : 1997 : 15,2% et 1998 : 14,8%

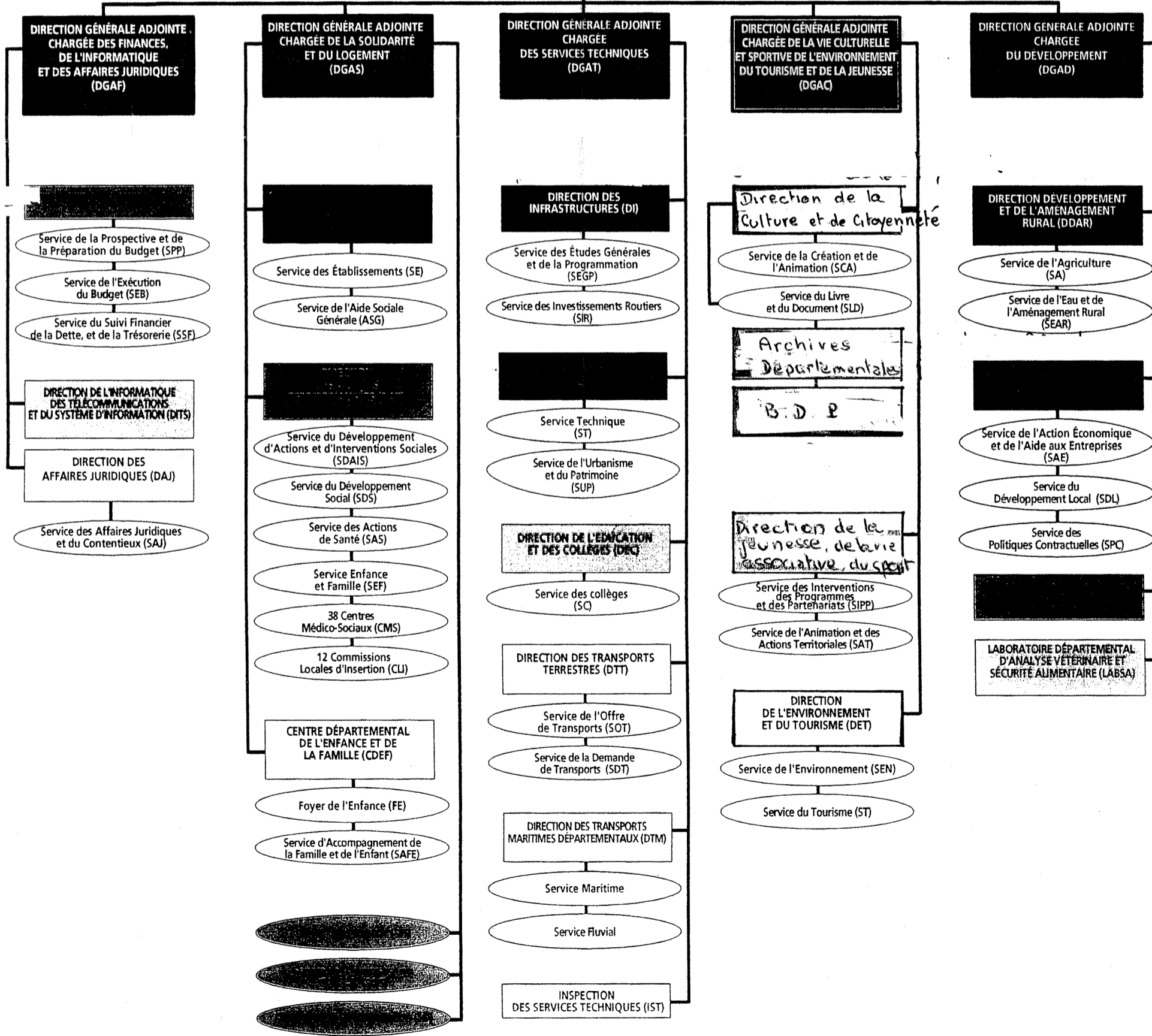
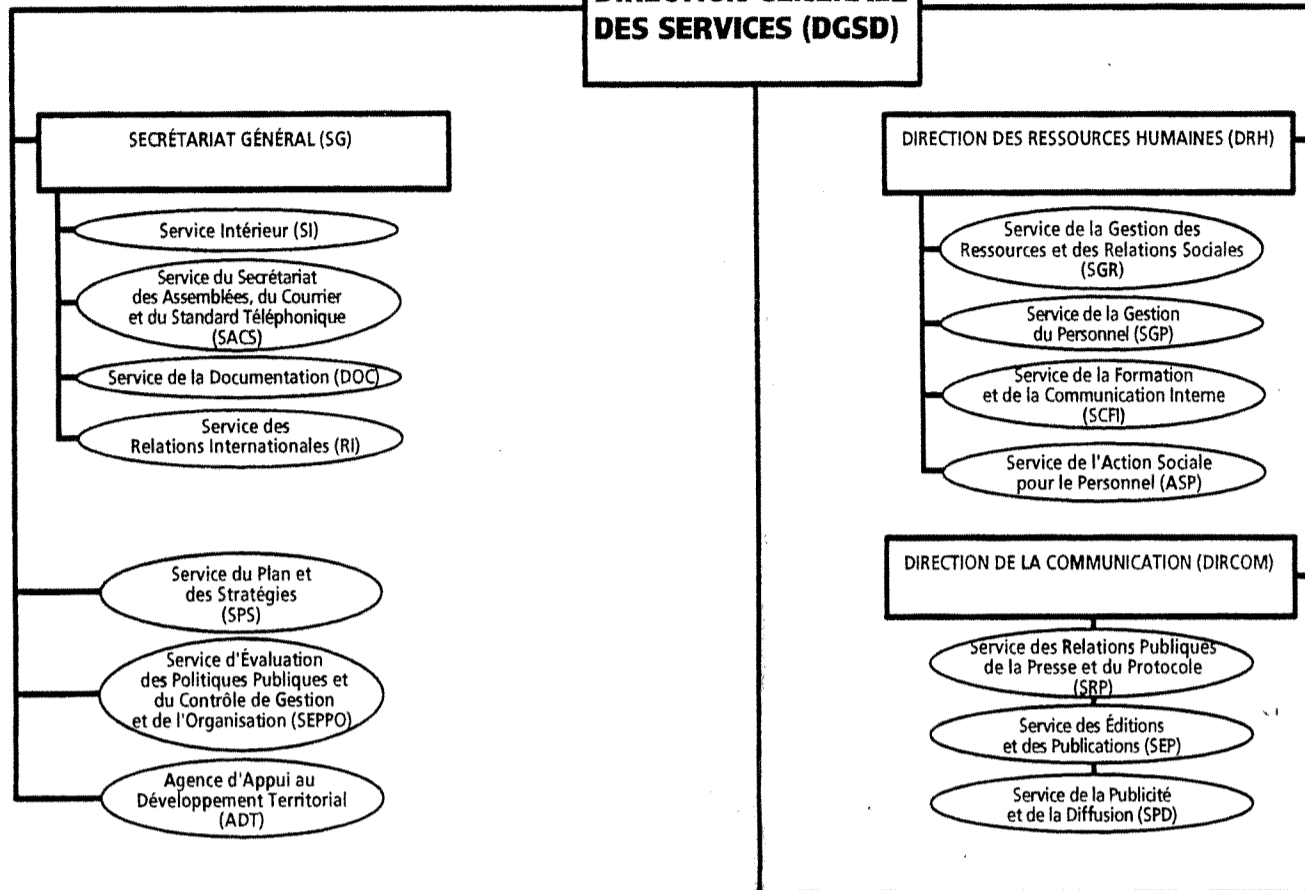
<sup>3</sup> Données provisoires de l'INSEE en août-septembre 1999



**PRÉSIDENT DU  
CONSEIL GÉNÉRAL**  
Philippe MADRELLE

**CABINET DU  
PRÉSIDENT**  
DIRECTEUR DE CABINET  
Chef de Cabinet

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES (DGSD)**





communaux. L'arrondissement comprend 4 cantons ; la sous-préfecture ne compte que 4 855 habitants

- l'arrondissement de Blaye, de l'autre côté de l'estuaire, comprend également 4 cantons. Il a bien des points communs avec l'arrondissement de Lesparre-Médoc
- l'arrondissement de Libourne, dont les 9 cantons se répartissent de part et d'autre de l'autre grand fleuve du département : la Dordogne, fait figure de seconde petite métropole économique et culturelle
- l'arrondissement de Langon avec ses 13 cantons s'étire sur un vaste territoire où l'habitat en raison des landes forestières est fort dispersé

## **2. LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET**

### **2.1 Historique de la BDP de 1946 à 1999**

La BCP de la Gironde s'installe en 1946 dans des locaux de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, en plein centre ville, dans la rue Mably. Elle est donc l'une des plus anciennes BCP ; elle peut, à juste titre, s'enorgueillir d'avoir fêté récemment son cinquantième anniversaire alors que le territoire français ne fut complètement équipé de BCP qu'en 1982.

Tout au fil des années, l'Etat essaie, dans la mesure de ses moyens financiers, de mettre à niveau les différentes BCP. L'embellie, sous la présidence de Georges Pompidou, se concrétise par la construction de bâtiments, par le doublement du nombre de bibliobus et une augmentation significative du personnel et des crédits ; cependant, de fortes disparités demeurent entre les BCP. Ainsi, celle de la Gironde ne voit ni la création de bibliothèque(s) annexe(s) ni la création de postes de professionnels en conséquence.

Respectant à la lettre les consignes de l'ordonnance du 2 novembre 1945, la BCP « ravitaille »<sup>4</sup> les villages les plus éloignés, grâce aux bibliobus, sous forme de dépôts de livres. Le réseau comprenait alors près de 600 points de lecture !

Le début des années 80 voit s'annoncer les lois de décentralisation. Alerté par la nouvelle directrice de la BCP Monique Simonneau, arrivée en 1982, le Conseil Général de la Gironde, avant même les lois de décentralisation, se détermine en faveur d'une politique de développement de la lecture publique. En effet, le département accuse toujours un retard considérable. La BCP est dans un état de sous-développement manifeste : dotée de moyens indigents en personnel, en budget d'acquisition, abritée toujours dans des locaux provisoires mais cette fois-ci à Talence près de la Bibliothèque Universitaire, la BCP doit desservir le département le plus étendu de France et l'un des plus peuplés.

Le Conseil Général confie donc au Centre d'Etude de Psychologie Sociale, Université de Bordeaux 2, le soin de réaliser une étude financée par l'Etat (DRAC). Cette étude est conduite en 1983-1984 par Michel Caïd, psychologue et universitaire ; elle est connue sous le nom de *Rapport Caïd*. En dressant un tableau accablant de la situation de la lecture publique, il met en évidence la faiblesse des moyens de la BCP et effectue une analyse socio-démographique du département en établissant l'inventaire des 63 cantons. Il propose des solutions à court et à moyen termes pour une amélioration rapide de la situation.

Tout d'abord, il faut restructurer le réseau en supprimant de nombreux dépôts ; en effet, il était fréquent que le bibliobus effectuât plusieurs dépôts dans la même commune : à la mairie, à l'école, voire au club du troisième âge ! Désormais, il n'existerait plus qu'un seul dépôt par commune suite à la mise en place d'un partenariat avec les communes.

En outre pour pallier l'absence d'annexe(s) de la Centrale –qui elle-même, rappelons-le, était toujours dans des locaux dits provisoires, le service de prêt doit être ré-organisé. Le coût entre le service traditionnel par bibliobus - en temps, en, énergie et en argent - et les résultats obtenus obligent à penser différemment les modes de desserte des bibliothèques du réseau. Ainsi naquit le concept original et novateur en France de « **relais de prêt** ». Il s'agit, après une convention passée avec une municipalité, de pouvoir disposer dans une bibliothèque municipale d'un local de 30 m<sup>2</sup> qui permette une offre de lecture comparable à celle d'un bibliobus, c'est-à-dire d'environ 3 000 à 4 000 volumes. Ce relais de prêt,

---

<sup>4</sup> Ce terme figure dans le texte de l'ordonnance n°45.2678 du 2.11-1945; il est révélateur de l'époque de pénurie que connaissait la France au sortir de la guerre.

géré exclusivement par le personnel de la BCP, accueille deux fois par mois les bénévoles des bibliothèques environnantes situées dans un rayon de 20 km.

Les avantages sont doubles :

- pour la BCP : économie de temps et de moyens
- pour les bibliothèques du réseau : service de proximité, accès souple et plus régulier aux collections, rotation plus rapide des livres, possibilité accrue d'échanges professionnels

Le rapport Caïd préconisait également, toujours dans le but d'améliorer le dispositif de prêt des documents, de proposer sur rendez-vous un accueil à la Bibliothèque centrale aux responsables des bibliothèques.

A ces propositions d'autres dispositions vont venir compléter ce qui constitua le premier plan départemental de la lecture publique en Gironde :

- nécessité de renforcer les moyens de la BCP par la construction de locaux, par l'achat d'un bibliobus, par la création de 2 postes, par l'augmentation des budgets d'acquisition
- mission de formation des bénévoles
- mission de conseils en matière de création des bibliothèques auprès des élus.

Ce programme d'actions fut appliqué dans ses grandes lignes.

Bénéficiant d'un financement croisé ( Ministère de la Culture et Conseil général), cinq bibliothèques-relais furent ouvertes en 1987 : Belin-Béliet, Lesparre, Saint-Ciers, Teuillac transféré peu après dans la commune voisine de Peujard, Langon; celle de Carbon-Blanc fut ouverte en 1990. Le Conseil Général seul a financé l'ouverture en 1995 du 7<sup>e</sup> relais de prêt à Castillon-la-Bataille.

Depuis la décentralisation intervenue en 1986, la Bibliothèque Départementale de Prêt est l'outil du Conseil Général pour le développement de la lecture publique en milieu rural. Elle est chargée d'aider les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants et de soutenir les actions de développement de la lecture publique.

A peu près à la même époque, en 1982, la Direction du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture) s'engage à financer la construction de locaux, proposant un programme-type de 1 400m<sup>2</sup>. La Municipalité de Saint-Médard-en-Jalles, à 15 km au nord-ouest de Bordeaux, offre un terrain de 6 000m<sup>2</sup> dans un quartier excentré à Caupian. Le

financement de la construction et de l'équipement mobilier est assuré par l'Etat à hauteur de 5,7 MF, par la Région Aquitaine (1,5 MF) et par le Conseil Général de la Gironde (1 MF). Le bâtiment de plain-pied en forme de L dissocie les zones d'activités : d'un côté la salle polyvalente, les bureaux administratifs, et de l'autre le magasin et le garage ; entre les deux, les bureaux des bibliothécaires et les locaux pour la préparation des tournées. La BDP de la Gironde peut - enfin -, en 1988, s'installer dans un bâtiment neuf et fonctionnel après 42 années passées à travailler dans des locaux « provisoires ».

Par délibération du 11 mars 1991, le Conseil Général accepte le principe d'évaluation du plan départemental de la lecture publique par la réactualisation du rapport Caïd. Cette nouvelle mission doit présenter le bilan des relais de prêt, re-définir la mission de la BDP et les politiques de développement à court et moyen termes. En dépit des efforts consentis par le Conseil Général, la BDP accuse toujours un important déficit en moyens par rapport aux autres BDP. Elle a cependant en 5 ans réalisé un redressement sensible : augmentation de 109% du volume des acquisitions, augmentation de 54% du nombre de livres par habitants, multiplication par 2 du taux de renouvellement des livres, amélioration sensible du réseau des dessertes grâce au partenariat instauré avec les communes, succès rencontré par les relais de prêt (les 6 relais réalisent alors 48% des prêts de la BDP)

La BDP doit se fixer de nouveaux objectifs à court terme (pour 1995) :

- privilégier les publics suivants : personnes âgées, adolescents et jeunes enfants
- poursuivre l'amélioration de la desserte avec notamment l'entrée en vigueur de deux passages du bibliobus par an (au lieu d'un)

qu'elle pourra honorer par la création de postes d'agents de catégorie C et par l'acquisition d'un véhicule de liaison supplémentaire.

En outre, la BDP doit entreprendre des actions innovantes à moyen terme :

- la mise en service d'un bibliobus de prêt direct afin de toucher par des actions ponctuelles et ciblées les publics en situation de carence (personnes âgées, adolescents, tout-petits)
- **la création de bibliothèque de secteur.** Cette bibliothèque d'un type nouveau développerait des services propres à couvrir les besoins d'une population de 10 à 20 000 habitants répartis sur plusieurs cantons. Elle serait gérée par un bibliothécaire de la BDP exclusivement affecté à la bibliothèque de secteur ; il aurait une mission itinérante de formation, d'animation auprès des bibliothèques environnantes et dûment repérées.

L'achat d'un véhicule de liaison (entre la BDP et la bibliothèque de secteur, entre cette

dernière et les bibliothèques) s'avère indispensable. L'offre documentaire sera élargie par une amélioration quantitative et qualitative avec la mise en place d'outils documentaires nouveaux, comme l'installation d'un site Internet et de cédéroms.

Six bibliothèques de secteur, une par pays (le Médoc, le Bassin d'Arcachon, le Sud Gironde, l'Entre-deux-mers, la Haute Gironde, le Grand Libournais) doivent être créées.

Le programme d'informatisation avec le logiciel Book-Plus démarre en 1992 par le catalogage des collections. La BDP opte pour une prise en charge progressive du prêt informatisé secteur par secteur (relais de prêt par relais de prêt, Centrale et bibliobus). L'informatisation de la BDP est achevée en 1997.

Ce deuxième schéma de la lecture publique qui s'appuie donc sur la réactualisation du rapport Caïd fut adopté en séance plénière en décembre 1994.

Mais, sous l'impulsion de Jean-Jacques Paris, Conseiller Général en charge de la Culture, la proposition du bibliobus de prêt direct à destination des publics cibles (personnes âgées et jeunes enfants) est abandonnée au profit du concept de **Médiabus**. Ce bibliobus, de dimensions plus modestes, sera équipé de documents sur tous supports : livres, CD-audio, Cédéroms, cassettes vidéos. Conçu comme un espace d'accueil et de lecture, il remplira des fonctions de soutien à des animations et des fonctions de sensibilisation auprès de publics spécifiques. La BDP crée donc en 1997 un service audio-visuel et acquiert de nouveaux médias<sup>5</sup> (cassettes vidéos, CD-audio, Cédéroms). Parallèlement, le service animation se développe avec l'embauche d'une animatrice culturelle. Les crédits d'acquisition sont augmentés en conséquence ; cependant les fonds demeurent trop modestes pour qu'on puisse dire que la BDP soit devenue une Médiathèque :

#### Nombre de documents audio visuels en 1998<sup>6</sup>

	CD audio	Vidéos cassettes	Cédéroms
FONDS	522	543	114
ACQUISITIONS	346	242	104

<sup>5</sup> La BDP possède depuis les années 1980 un fonds audio de 2 000 documents : 33 T, 45 T., cassettes audio et livres audio.

<sup>6</sup> Sources : rapport d'activités 1998 de la BDP

Le Médiabus est mis en service en 1998.

La décision est prise en 1997 de créer la première bibliothèque de secteur à Sainte-Foy-la-Grande, à l'extrémité est du département aux confins du département de la Dordogne.

Le schéma de développement de la lecture publique se met en place très lentement ; il ne semble pas avoir le soutien d'une véritable volonté politique et se heurte à l'obstacle de moyens qui manquent ou arrivent tardivement<sup>7</sup>.

En fin de compte, « le programme des bibliothèques de secteurs, à laquelle la réorganisation territoriale prévue par les prochaines lois sur l'aménagement du territoire et l'intercommunalité nous a contraints de surseoir momentanément, sera réexaminé à la lumière des dispositions que nous aurons été conduits à prendre »<sup>8</sup>

Le deuxième schéma de développement de la lecture publique n'est donc pas réalisé entièrement. Outre le manque toujours criant de moyens financiers et humains, c'est surtout l'absence de réelle volonté politique qui fait le plus défaut. En outre, le personnel de la BDP semble plutôt désabusé et fatigué par la lourdeur des tâches quotidiennes. Un projet novateur s'impose pour dynamiser cette équipe et la mener au bout des missions qui seraient imparties à la BDP.

Après avoir dressé ainsi un historique de la BDP de la Gironde, il me semble indispensable de procéder à une analyse des forces et faiblesses actuelles. La BDP subit encore en 1999 les conséquences de l'absence de décisions concernant le développement de la lecture publique. Elle n'échappe pas à son passé.

Dans mon rapport de stage, j'ai passé en revue les moyens mis en œuvre par la BDP et les services qu'elle rend. Je souhaite ici, pour quelques-uns de ces points, en faire une analyse critique. Il s'agit surtout de repérer des dysfonctionnements à l'intérieur même du fonctionnement de la BDP et d'esquisser des solutions, certes, modestes visant, avant tout, à l'amélioration du service public de la lecture.

---

<sup>7</sup> Un poste de bibliothécaire de secteur a été créé par délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Général en décembre 1995 mais l'autorisation de recrutement n'a pas été accordée.

<sup>8</sup> Propos tenus par Philippe Madrelle, Président du Conseil Général, lors de l'examen du budget supplémentaire de la culture le 24 juin 1999.

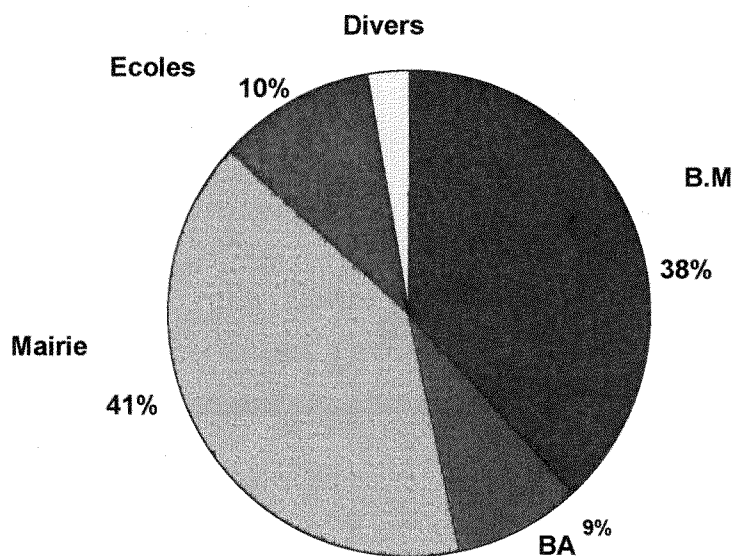
## 2.2 Situation actuelle de la BDP : analyse des forces et des faiblesses

### 2.2.1 La BDP hors les murs : le réseau

Le département de la Gironde comprend 522 communes de moins de 10 000 habitants dont 67% ont moins de 1 000 habitants. Toutes ces communes relèvent donc de la compétence de la BDP conformément à la circulaire Catténo d'août 1985, certainement un record en France, exception faite des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Fin 1998, la BDP desservait 362 bibliothèques et points de lecture c'est-à-dire 69% des communes surtout, comme le montre le graphique ci-dessous, sous forme de dépôts en mairie.

#### STATUTS DES EMPRUNTEURS :



Il est à remarquer que la BDP de la Gironde se conforme aux directives ministérielles puisqu'elle n'effectue plus de prêt direct par bibliobus auprès des populations rurales et que le nombre de dépôts dans les écoles tend à diminuer d'année en année.

Depuis le rapport Caïd de 1984, les communes doivent choisir un mode de desserte - et un seul - parmi ces trois possibilités :

a) le service traditionnel par bibliobus

Depuis cette année, en raison des difficultés liées au manque de personnel (assistants qualifiés non remplacés ou remplacés avec retard, formation longue d'un agent), les bibliothèques sont approvisionnées une seule fois par an. pour un maximum de 300 livres que les bénévoles choisissent dans un des deux bibliobus.

Il est évident qu'une telle offre documentaire ne peut réussir à faire vivre correctement un point-lecture dans une commune. Aussi, afin de réduire les coûts de telles tournées pour des résultats quelque peu aléatoires, 2 solutions s'offrent en parallèle à la BDP :

- continuer d'assainir le réseau par la suppression de points-lecture moribonds. Une soixantaine d'entre eux est d'ores et déjà prévue d'être supprimés sur une période de deux ans
- proposer aux communes de recourir à l'un des deux autres modes de desserte

b) l'accueil à la Centrale

Sur rendez-vous, les responsables des bibliothèques y viennent choisir leurs livres et bénéficier des conseils en tout genre des bibliothécaires.

Il leur est conseillé de venir au moins deux fois par an.. Les jours proposés, au nombre de deux, (le mercredi et le vendredi) ne sont peut-être pas les plus judicieux. Il semble en effet difficile aux bénévoles ou aux professionnels de venir le mercredi, jour d'affluence par excellence dans les bibliothèques.

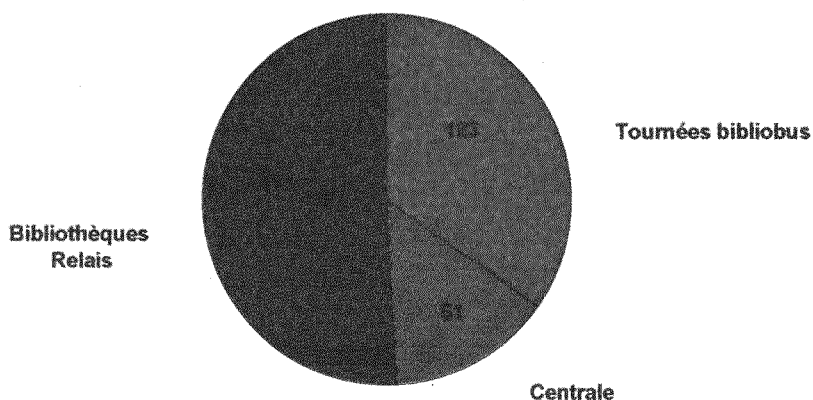
c) les relais de prêt

L'originalité des modes de desserte de la BDP de la Gironde repose sur la création des bibliothèques-relais. Depuis septembre 1999, les bibliothécaires proposent une permanence hebdomadaire dans presque chacun des sept relais - au lieu d'une permanence bi-mensuelle -, ainsi qu'une journée trimestrielle consacrée exclusivement aux questions/réponses émanant des responsables des bibliothécaires du réseau. Il est encore trop tôt pour établir une quelconque évaluation sur les modifications apportées à ce type de desserte. Il serait intéressant de mesurer l'augmentation de fréquentation de chaque relais, le pourcentage et le type de bibliothèques à les fréquenter, le nombre et les catégories des ouvrages prêtés etc.



Déjà on peut dire que les bibliothèques de la Gironde privilégient ce mode de desserte. Il est en effet choisi par 179 communes ; ce sont essentiellement des bibliothèques municipales ou associatives.

### MODES DE DESSERTE



Et naturellement, il en résulte que ce sont les bibliothèques-relais qui prêtent le plus de livres.

Ainsi, au 31 décembre 1998, 138 620 livres étaient au total en dépôt dans le réseau dont près de 63% par l'intermédiaire des bibliothèques-relais. Mais, fautes de statistiques, nous ne pouvons connaître le nombre total de livres prêtés, par année, pour chaque mode de desserte et suivre l'évolution.

Quel que soit le mode de desserte retenu par les communes, la BDP comprend dans son réseau :

#### a) des points-lecture

Ils sont installés dans des communes de moins de 1 000 habitants dans un espace plus ou moins bien aménagé, salle en mairie par exemple. Les fonds documentaires, exclusivement des livres, sont alimentés par des dons - pas toujours pertinents - et par les dépôts de la BDP lors des tournées du bibliobus. Ils sont gérés par des bénévoles formés ou non par la BDP. En 1998, ce sont 30 points-lecture et 151 dépôts en mairie ; mais ce chiffre évolue sans cesse : des points-lecture se créent à la demande des maires ; d'autres

en perte d'activité, suite au départ des bénévoles, sont supprimés. Il est fort regrettable que des statistiques relatives à l'évolution des points-lecture ne soient pas établies (année par année, localisation, taille des communes, nombre de prêts annuels etc.)

Dans plusieurs villages, les points-lecture remplissent la fonction double de toute petite bibliothèque et d'une B.C.D grâce à une concertation entre les élus et le milieu enseignant.

#### b) les bibliothèques communales

Elles sont implantées dans les communes de 1 000 à 3 000 habitants. Dotées d'un budget d'acquisition de livres, elles sont également gérées par des bénévoles mais formés par la BDP.

De très fortes disparités règnent d'une commune à l'autre. La visite de nombreuses bibliothèques m'a permis de m'en rendre compte : des communes ont une étagère de livres dans la mairie ou possèdent une véritable bibliothèque. La volonté politique de réaliser une bibliothèque semble plus compter que les richesses de la commune en question. C'est ce que j'ai pu retenir des échanges forts intéressants avec les maires de plusieurs communes

La BDP entre, parfois, en concurrence avec les Bibliothèques pour Tous (BPT) dans une même commune. Plusieurs cas de figures existent : la BDP ou la BPT s'installe dans une commune ou bien encore les deux co-existent à l'intérieur de la même structure<sup>9</sup>.

Même si les données chiffrées sont entrées, (parfois partiellement) bibliothèque par bibliothèque, sur le logiciel de la BDP, aucun bilan n'est fait sur les bibliothèques de ces communes.

Les bibliothèques communales attendent beaucoup de la BDP : prêt de livres (parfois, les prêts peuvent s'élever jusqu'à 1 500 livres) et d'expositions, formations<sup>10</sup>, conseils etc.

#### c) les bibliothèques municipales

Dans les communes de plus de 3 000 habitants, elles bénéficient en outre de personnel professionnel rémunéré de catégorie A ou B. Elles offrent les services attendus d'une bibliothèque publique : fonds documentaires importants et variés sur plusieurs supports, heures d'ouverture approchant les vingt heures hebdomadaires, animations régulières.

---

<sup>9</sup> La commune de La Brède (3 128 habitants) héberge dans des locaux municipaux une bibliothèque associative gérée par la BPT avec des fonds de livres- bien séparés-provenant de la BDP, de la centrale de la BPT et de ses ressources propres.

<sup>10</sup> Les bénévoles ne peuvent accéder à la formation dispensée par le CNFPT

Fortement tributaires de la BDP lors de leur ouverture par son apport en livres (par des dépôts pouvant aller jusqu'à 3 000 livres), au fil des années, ces bibliothèques municipales se sont détachées progressivement de la BDP. Comme estime une bibliothécaire, « *les BDP ne sont plus adaptées au fonctionnement des petites bibliothèques* ». Presque autonomes pour leurs acquisitions de livres grâce à leur budget, elles n'ont souvent recours à la BDP que pour le prêt d'expositions et la participation à la formation ... quand les stages proposés par le CNFPT d'Aquitaine affichent complets. Sur ce dernier point, elles demandent plutôt des stages axés sur les nouveaux médias tels que les cédéroms et Internet.

La bibliothécaire de l'une de ces bibliothèques, sur un ton ironique, formule le vœu suivant : « *Peut-on demander à un(e) bibliothécaire de la BDP d'animer les classes ?* » C'est que bien souvent ces bibliothèques ne disposent de personnel compétent en nombre suffisant : l'animation est considérée comme un luxe.

Les communes qui le souhaitent peuvent adhérer au réseau de la BDP. Jusqu'à ce jour, il n'existait pas de convention entre ces communes et la BDP. Mais c'est chose presque faite puisqu'un projet de convention vient d'être accepté par le Conseil Général en novembre 1999 pour entrer en application dès janvier 2000. Cette convention lie les deux parties (commune et BDP) et leur impose des droits et des devoirs. A la BDP d'assurer un dépôt de 150 livres minimum sous la forme de desserte choisie par la commune et de proposer gratuitement des services complémentaires tels que la formation initiale et continue, le conseil et l'assistance technique, le prêt d'expositions et la mise à disposition du Médiabus. A la commune d'installer la bibliothèque dans un local spécifique ouvert à tout public au moins 4 heures par semaine, de pratiquer la gratuité des prêts, de permettre à la responsable, bénévole ou non, de suivre la formation de base, de retourner chaque année le bilan d'activités à la BDP. Cette année verra donc s'officialiser les rapports entre les communes et la BDP par la signature de cette convention. Il appartiendra donc à la BDP et aux services compétents du Conseil Général de veiller à ce que chaque commune du réseau signe bien cette convention et en applique les résolutions. Que se passera-t-il si une commune oublie ou refuse de signer ou bien encore n'applique pas ou plus certaines des conditions ? Quel sera le pouvoir de la BDP ? Devra-t-elle procéder à des visites d'inspection de façon régulière ?

Ces dernières années le département de la Gironde a vu s'ouvrir grâce aux aides financières de l'Etat –par l'intermédiaire de la DRAC- et/ ou grâce à celles du Conseil

Général <sup>11</sup> plusieurs bibliothèques remarquables comme à Andernos, Blaye, Castillon-la-Bataille, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Loubès ... dans la zone de compétence de la BDP. Toutes, elles touchent un public nombreux résidant non seulement dans la commune mais également dans les communes limitrophes. Bien souvent ces bibliothèques sont implantées au chef-lieu du canton qui draine un public attiré par les équipements commerciaux, culturels et sportifs.

## 2.2.2 La BDP dans ses murs

### 2.2.2.1 Le personnel

Malgré l'immensité du département et le nombre élevé de communes à desservir, la BDP de la Gironde ne peut compter que sur des effectifs restreints : 22 personnes soit 21,1 ETP (Equivalent Temps Plein). Tous les agents- sauf une personne en contrat emploi solidarité- travaillent à temps complet, ce qui est rare en bibliothèque. Mais, en 1996, les effectifs comptabilisaient 3 agents supplémentaires dont un cadre A. Et pendant cette même période, le nombre de prêts s'est considérablement accru ainsi que le nombre de journées de formation et les acquisitions de documents. La BDP arrive tout juste à remplir la principale de ses missions : diffusion des documents, mais elle ne réussit pas à dégager du temps, accaparée par les tâches quotidiennes de plus en plus lourdes, pour réfléchir à son avenir.

Le département de la Gironde détenait donc en 1997 le triste privilège d'occuper la 84<sup>ième</sup> place sur les 96 BDP françaises avec 1,77 poste professionnel pour 100 000 habitants ; la moyenne étant de 3,53 postes, soit deux fois plus qu'en Gironde ! En outre, le poste de direction, suite à la demande de Monique Simonneau de faire valoir ses droits à la retraite, va être vacant début juillet 2000. Il serait opportun que le Conseil Général se préoccupe dès maintenant de son remplacement.

Si l'on compare la structure générale des emplois de la BDP de la Gironde avec celle de l'ensemble des 96 BDP, on s'aperçoit que le pourcentage des agents de la filière culturelle, est, de loin, supérieur à la moyenne nationale, comme le montre le tableau ci-dessus :

---

<sup>11</sup> Depuis 1990, lors de l'attribution de subventions, une convention lie la Bibliothèque Municipale au Conseil Général. Voir en Annexe n°6 ce texte

	Emplois spécifiques des bibliothèques	Filières administrative, technique, sociale	Contractuels	CES, vacataires, auxiliaires
Ensemble des BDP	63,3%	26,7%	3,4%	6,6%
BDP 33	<b>73%</b>	23%	0	4%

Cette suprématie de la filière culturelle est tout à fait remarquable et rare dans les bibliothèques de lecture publique surtout anciennes : le métier de bibliothécaire est bien reconnu comme spécifique.

Par contre, la répartition des emplois par catégorie joue en défaveur de la BDP de la Gironde. Les emplois professionnels des bibliothèques (catégorie A et B) sont nettement insuffisants : 2 cadres A (conservateur et bibliothécaire) et 6 cadres B (5 assistants qualifiés et 1 assistant de conservation)<sup>12</sup>. Si le Conseil Général veut se donner les moyens d'une réelle volonté de lecture publique, il ne pourra faire l'économie de créations de postes professionnels pour la BDP : pourvoir le poste de cadre A vacant depuis 1996, créer deux postes de catégorie A ou B.

Même si la BDP a émis en septembre 1999 un document appelé organigramme, celui-ci n'en est pas vraiment un puisqu'il s'agit d'une liste des agents classés par catégorie et par filière avec mention de leurs grades et renseignements sur leurs tâches. Aucun lien fonctionnel et hiérarchique n'apparaît.

Des réunions de travail regroupant l'ensemble du personnel ont lieu une ou deux fois par an. Les agents de catégorie C se réunissent régulièrement sous la direction de la bibliothécaire ; les agents de catégorie B et la bibliothécaire se réunissent également. Les fréquences ne sont pas très régulières. Toutes ces réunions donnent lieu à des comptes rendus.

Mais ces derniers mois, le rythme des réunions en grand groupe et en commissions s'est accéléré en raison de l'application prochaine de l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT).

Cette forme de management à la fois souple et laxiste mais reposant aussi sur des oppositions catégorielles accroît les dissensions entre les agents et l'ignorance du travail effectué par les uns et les autres.

<sup>12</sup> Le recrutement d'un assistant qualifié de conservation est en cours pour remplacer un agent ayant obtenu sa mutation début 1999.

La structure hiérarchisée du personnel s'observe aussi par la répartition des bureaux dans l'espace de travail du bâtiment : les agents non professionnels des bibliothèques (catégorie C) - exception faite naturellement des deux secrétaires - sont relégués au fond du bâtiment<sup>13</sup>. Les tâches incombant aux uns et aux autres sont très nettement différenciées et reposent sur la catégorie à laquelle les agents appartiennent et non pas en fonction de leurs diplômes ou de leurs compétences. Le cas le plus flagrant est celui d'une personne embauchée comme contractuelle en 1996 sur un poste de catégorie B qui, suite à sa réussite à un concours d'agent qualifié du patrimoine se retrouve à équiper des livres à longueur de journée. Il en résulte une démotivation de la part de certains agents et surtout une profonde aigreur envers la direction. Cependant, une réflexion ces derniers mois s'est engagée sur le partage des tâches entre agents : des tâches jusqu'alors exercées par les catégories B se verraient confiées à des agents de catégorie C. Ce changement de mentalités s'explique donc par le débordement des agents de catégorie B mais surtout par la mise en place du projet de service demandé par le Conseil Général dans le cadre de l'application de l'ARTT. Cette mise à plat des missions de la BDP dans un schéma de réorganisation du travail ne peut être que bénéfique pour l'avenir de la BDP.

#### **2.2.2.2 Les budgets et les fonds documentaires**

La part réservée dans le budget de fonctionnement aux dépenses d'acquisition traduit l'importance accordée par le Conseil Général au développement de sa bibliothèque. Les dépenses documentaires par habitant à desservir - CNL inclus<sup>14</sup> - ne sont en Gironde que de 2,62 F, en 1997, alors que, pour l'ensemble des BDP, cette moyenne s'élève à 5,04 F ; ce qui place le département de la Gironde au 84<sup>ème</sup> rang. Cependant, en dépit de ces chiffres qui s'avèrent négatifs pour le département, par l'examen du tableau suivant :

---

<sup>13</sup> Voir le plan de la BDP en annexe n°2

<sup>14</sup> Subventions du Centre National du Livre

	1997	1998	1999	2000 (budget primitif)
Acquisitions tous supports CNL inclus	1 484 778 F	1 518 240 F	1 372 090 F	1 360 000 F
Animation, formation	38 956 F	189 322 F	189 554 F	130 000 F

plusieurs remarques s'imposent :

- le budget consacré aux acquisitions tous supports, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, a augmenté sensiblement mais il est à la baisse depuis 1999. De plus, suite à l'acquisition et à la mise en service du Médiabus en 1998, les budgets d'acquisition des documents sonores, des cassettes vidéo et cédéroms ont fortement augmenté .... au détriment de celui des acquisitions de livres. A terme, si l'enveloppe budgétaire n'augmente pas de manière conséquente, l'équilibre des fonds documentaires s'en ressentira (non-renouvellement de fonds obsolètes, par exemple) et sera préjudiciable aux services que la BDP se doit de rendre auprès de tous ses publics.

D'autre part, plusieurs bibliothèques du réseau implantées dans des communes de plus de 3 000 habitants attendent de la BDP d'être desservies aussi en vidéos et/ou en CD et cédéroms au même titre que les livres. Nombreuses sont les petites bibliothèques de Gironde<sup>15</sup>, grâce notamment au recrutement d'emplois-jeunes au profil « nouvelles technologies », à s'équiper de lecteurs de cédéroms et à proposer à leurs usagers un accès à Internet. Les fonds actuels (522 CD, 543 cassettes vidéos et 114 cédéroms) ne permettraient pas d'effectuer une desserte par Médiabus dans des conditions bibliothéconomiques correctes.

- les budgets consacrés à l'animation et la formation sont multipliés par presque cinq fois en deux ans ! Cette très forte augmentation s'explique par le retrait financier progressif de l'association des amis de la BDP *Gironde en livres* et par la prise en charge financière du Conseil Général. Animation des bibliothèques rurales et formation des bénévoles constituent des missions importantes de la BDP.

<sup>15</sup> Bibliothèques équipées de fonds de cédéroms : Andernos, , Blaye, , Beychac-et-Cailleau, Castillon-la-Bataille, Saint-André-de-Cubzac, Sainte-Foy-La-Grande, Tresses etc.

Le budget d'acquisition sert donc à acquérir essentiellement des livres, environ 20 000 documents imprimés en 1998. Chaque bibliothécaire est responsable de l'acquisition de livres dans un ou plusieurs domaines précis : policiers, documentaires adultes, littérature française etc. Ces achats sont effectués sur place, environ tous les deux mois pour chaque domaine, dans les librairies bordelaises ( Mollat, Georges, Oscar Hibou, Comptines) ou par correspondance pour les fournisseurs éloignés (Bibliotheca ou grossistes parisiens) retenus dans le cadre de l'attribution des marchés publics.

Les outils pour les acquisitions tels que les catalogues d'éditeurs, les bibliographies, le répertoire des livres disponibles (Electre), revues professionnelles ne sont pas ou peu utilisés<sup>16</sup>. Il est vrai que ce domaine nécessiterait une réorganisation complète :

élimination, acquisition, classement, regroupement dans un même espace de travail accessible à tous. De même, le fonds professionnel, très pauvre, dont bien des documents sont obsolètes, est dispatché en plusieurs endroits de la BDP. Par contre, il est judicieux que dans chaque bibliothèque-relais, dans le magasin et dans la salle polyvalente de la BDP des ouvrages professionnels sont proposés aux bénévoles. Mais ces documents sont-ils empruntés ? Sont-ils lus avec profit ?

Cette répartition des achats par domaine de compétences serait autrement bénéfique à l'ensemble du personnel et, de là, à l'ensemble des bibliothèques du réseau s'il y avait des réunions de commande, des offices autour des nouveautés. Chaque bibliothécaire ignore ce que son collègue achète. La nécessité d'un choix collectif s'impose. Le temps et la faiblesse des effectifs professionnels semblent manquer cruellement pour de telles rencontres pourtant indispensables à la vie d'une bibliothèque. Rarement, on entend les agents de la BDP parler de leurs lectures, de leurs coups de cœur. Ce fut un profond étonnement pour moi et un triste constat.

Une tentative très intéressante fut pourtant lancée au dernier trimestre 1999 : un libraire est venu présenter les nouveautés de bandes dessinées à Saint-Médard-en-Jalles pour les bibliothécaires de la BDP et pour les bénévoles ou salariés du réseau. Echec total malgré la publicité faite : deux personnes étaient présentes ! Le lieu et le jour retenus - un lundi - ne sont pas étrangers à cette désaffection.

Lors de l'informatisation de son fonds documentaire, les fonctions de localisation et de réservation des documents n'ont pas été retenues en raison de la surcharge de travail que cela impliquait et du manque de personnel. La cotation des ouvrages est effectuée avec un



grand souci de cohérence et de rigueur ; elle est réalisée d'après une version simplifiée de la classification Dewey réalisée en concertation avec les bibliothécaires de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux. On peut cependant déplorer l'absence de recherche par mots sujets ou matière. Pourquoi ne pas dégager du temps en récupérant des notices par dérivation d'un cédérom (celui d'Electre, par exemple) et le consacrer à l'indexation matière ? Cela se pratique maintenant dans nombre de bibliothèques de lecture publique. Déjà en 1994, une étude comparative<sup>17</sup> démontrait le bien fondé de ce choix pour un investissement financier intéressant : le coût d'une notice obtenue par dérivation est près de quatre fois moindre que celui d'une notice créée par une bibliothèque.

### 2.2.2.3 L'animation

L'animation à destination de l'ensemble des bibliothèques du réseau incombe à ce que l'on appelle le Centre de Ressources de la BDP.

Nouvellement réorganisé, il voit son importance et sa notoriété s'accroître surtout suite à la formation sur l'animation en 1998 et à la diffusion, à l'automne 1999, du *Guide des expositions itinérantes* dans toutes les communes. Il a pour mission le prêt d'expositions clés en mains toujours accompagnées de documents : livres mais aussi vidéos, cédéroms, CD, de matériel d'animation pour un public enfant (livres animés, tapis à histoires, kamishibais<sup>18</sup>), de mobilier (vitrines, grilles pour les expositions, mobilier spécifique pour enfants), de matériel audio-visuel.<sup>19</sup> La forte augmentation des demandes de prêt d'expositions - elles représentent près de 70% de l'ensemble des prêts du Centre de Ressources - pose même quelques problèmes avec l'accroissement du volume horaire consacré à ces transactions (appels téléphoniques, courriers, manutention et transports). C'est pourquoi la BDP envisage en 2000 de procéder à un réaménagement de la formule des prêts. Les bibliothèques désireuses d'emprunter expositions et autres matériels viendraient les chercher à Saint-Médard-en-Jalles. Jusqu'à maintenant, les véhicules de liaison, voire le Médiabus ainsi détourné de ses fonctions, acheminaient les expositions jusqu'aux bibliothèques-relais. Cependant, plusieurs bibliothèques implantées dans les petites communes rurales n'ont pas à leur disposition, prêté par la mairie, un véhicule de type fourgonnette et envisageraient de réduire le nombre des animations. Ne vaudrait-il

---

<sup>16</sup> Electre n'est accessible que par minitel.

<sup>17</sup> Etude réalisée par René Duriez et Thierry Giappiconi et compte rendu publié dans le *B.B.F.*, 1994, n°6, p. 28-35

<sup>18</sup> Théâtre d'images d'origine japonaise

<sup>19</sup> Voir en Annexe n°13 la nature des prêts du Centre de Ressources

pas mieux moduler le mode d'acheminement selon la taille des communes ? Les communes de moins de 1 000 habitants, par exemple, viendraient chercher le matériel dans les bibliothèques-relais tandis que les autres bibliothèques, quel que soit leur mode de desserte, viendraient à la BDP. On peut d'ailleurs remarquer d'après les calculs que j'ai effectués pour l'année 1999 que les transactions se sont faites essentiellement à la BDP et dans les bibliothèques-relais de Langon et de Carbon-Blanc.<sup>20</sup>

Le Centre de Ressources gère également les services audio-visuels : acquisition et catalogage des documents sonores, vidéos et cédéroms ; il assume la responsabilité des animations liées aux sorties du Médiabus.

Le bâtiment de la BDP, bien que de construction récente, n'offre pour ces nouveaux supports et le prêt des expositions qu'un espace situé à part des autres bureaux. Tout se passe comme si, au-delà du couloir de distribution des espaces, le Centre de Ressources vivait à la marge de la vie de la bibliothèque. Installé dans ce qui devait être sur les plans de l'architecte une salle de réunion, le Centre de Ressources est à la fois un bureau et un magasin. Ces deux fonctions ne sauraient coïncider pour la bonne marche de la bibliothèque. De plus, le circuit des documents audio-visuels est entièrement indépendant de celui du livre. Il en résulte pour la plupart des collègues une profonde méconnaissance de ce Centre de Ressources et des services que la BDP peut offrir aux bibliothèques de son réseau.

Pour remédier sans grand bouleversement à cet état de fait, il conviendrait de considérer les fonds documentaires non pas en fonction de leur support mais de leur contenu. Il n'existerait alors plus qu'un seul circuit du document. Par conséquent, dans un premier temps, tous les documents (livres et documents audio-visuels) seraient catalogués dans la même salle ; par la suite, après une courte formation, tous les bibliothécaires seraient aptes à cataloguer tous les types de supports documentaires.

Comme nous l'avons dit plus haut, le Centre de Ressources prête de plus en plus d'expositions accompagnées de documents. Il est étonnant que, à chaque demande d'une bibliothèque, l'agent doive re-constituer le fonds documentaire et chercher en magasin, voire dans les bibliothèques-relais, les livres. Il serait plus avisé de constituer une fois pour toutes - avec une actualisation tous les deux ou trois ans - ce fonds d'accompagnement d'expositions et d'en établir une bibliographie.<sup>21</sup> De même, les valises thématiques pourraient être toujours accompagnées de bibliographies ; les bibliothèques du réseau s'en

---

<sup>20</sup> Voir le graphique en Annexe n° 14

<sup>21</sup> La BDP ne publie pas, à ce jour, de bibliographies

serviraient à la fois comme support d'animations et comme offices permettant l'acquisition d'ouvrages. Cet investissement en temps, au démarrage, ne pourrait qu'accroître l'efficacité de la BDP et la qualité de services offerts à toutes les bibliothèques.

Certaines bibliothèques réservent des expositions sans même les avoir vues et, parfois, parce qu'elles ne correspondent pas à leurs attentes, sont déçues. La BDP, dans sa salle polyvalente de la Centrale, régulièrement accroche aux cimaises une exposition dont les dépositaires peuvent prendre connaissance. Cette mesure gagnerait à être davantage connue. De plus, dans sa lettre d'information paraissant trois fois par an *Episodes*, la BDP pourrait signaler les bibliothèques du département où telle ou telle exposition est visible.

#### **2.2.2.4 La formation**

La BDP de la Gironde, comme la plupart des autres BDP, propose une formation de base destinée en priorité aux bénévoles de son réseau. Cette formation intitulée « *Initiation à la gestion d'une bibliothèque municipale* » a vu sa durée s'allonger ces dernières années passant de 2 à 7 jours répondant ainsi aux souhaits des stagiaires. Volontairement limitée à 20 stagiaires, elle est assurée par les bibliothécaires de la BDP et a lieu dans les locaux de Saint-Médard-en-Jalles.

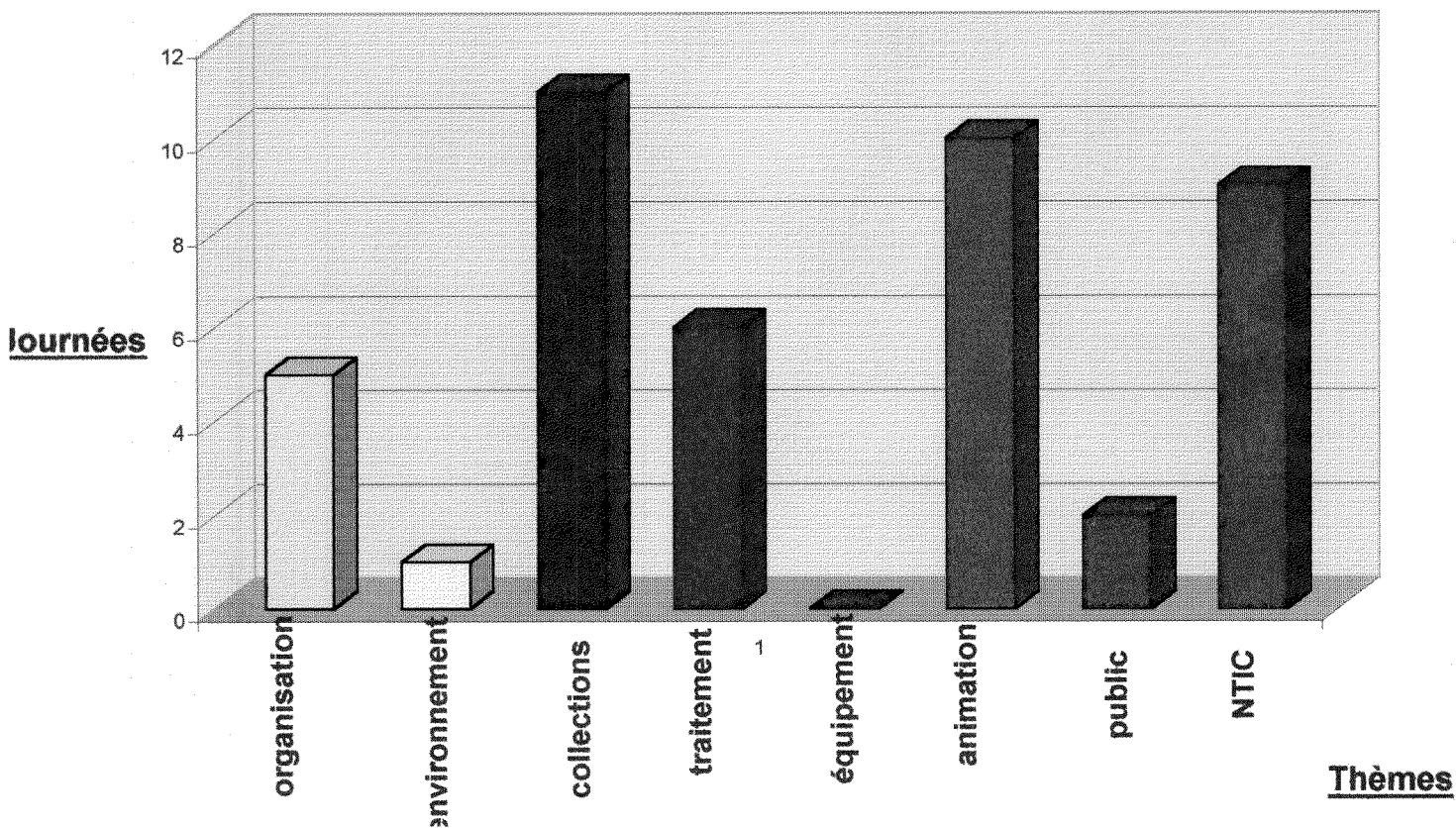
Mais l'originalité et la force de la BDP de la Gironde dans ce domaine réside dans le système de la formation déconcentrée. Depuis 1997, un thème est retenu chaque année tel que les acquisitions ou l'animation ; il est traité en une journée par les mêmes bibliothécaires successivement dans plusieurs bibliothèques du réseau, dans la zone d'attractivité d'une bibliothèque-relais. La formation va ainsi au-devant des bénévoles ou des salariés des petites bibliothèques ; elle est devenue un service de proximité. Il est plus facile à des bénévoles souvent âgées de se rendre à quelques kilomètres de leur domicile plutôt qu'à la BDP : le franchissement de la Garonne via le Pont d'Aquitaine en raison des embouteillages pose toujours problème. De plus, contrairement aux recommandations de la Charte des bénévoles, trop souvent les bénévoles ne sont pas remboursés par leur Mairie de leurs frais de déplacement et renoncent à participer aux journées de formation qui se déroulent à la Centrale. C'est pour ces raisons que les journées déconcentrées remportent un vif succès.

L'ensemble des actions de formation est répertorié depuis plusieurs années dans un fascicule annuel publié en fin d'année civile ; il précise le contenu, le public visé, le nom des intervenants, les dates limites d'inscription.

L'offre de formation proposée par la BDP s'est accrue ces trois dernières années ; le nombre de stagiaires a augmenté de façon significative, comme le montre le tableau suivant même si le taux de fréquentation de tous les stages pouvait être encore amélioré :

	Nombre de journées de stages	Nombre de stagiaires	Nombre de journées déconcentrées	Nombre De stagiaires
1996	23	171	0	/
1997	29	179	6	130
1998	26	223	5	105

Outre la formation de base et les journées déconcentrées, la BDP propose des journées thématiques. Si on applique le découpage du contenu de ces journées retenu par Philippe Russel (BDP du Territoire de Belfort) dont l'étude a paru dans *Transversales*, n°64 :



on constate que la BDP de la Gironde met l'accent sur l'étude des collections (littératures, bandes dessinées, livres pour enfants), sur l'animation (lectures et contes), et - fait plus récent - sur l'informatique et les nouveaux médias (Internet, cédéroms).

Elle répond à la demande des bibliothèques en phase avec leur époque et avec la demande de leurs usagers. Elle n'est pas un but en soi ; elle est une composante forte du développement du réseau.

Quant aux agents de la BDP, on est en droit de se demander s'ils suivent régulièrement des stages de formation ? Le CNFPT de la Région Aquitaine proposent bien des stages dans le cadre de la formation continue, mais, trop souvent, ils affichent complets.

Quelques agents ont suivi une préparation aux différents concours de la fonction publique. Par contre, aucun agent, alors qu'ils sont eux-mêmes formateurs, n'a suivi une formation de formateurs.

#### **2.2.2.5 La communication**

Au fil des années, la BDP de la Gironde s'est dotée de nombreux outils de communication à destination des bibliothèques de son réseau. Vis-à-vis des partenaires institutionnels du département (Conseil Général, DRAC, bibliothèques hors compétence de la BDP), ces mêmes outils sont la preuve de son dynamisme.

Ce sont :

- *Lire en Gironde : Bibliothèque Départementale de Prêt*, un dépliant général sur la BDP, ses missions et son rôle. Il sert notamment lors d'un premier contact avec les élus d'une commune qui souhaite intégrer le réseau de la BDP
- *Guide des expositions itinérantes*. Toutes les bibliothèques du département qu'elles fassent partie du réseau ou non peuvent emprunter ces expositions. Ce guide a été envoyé également à toutes les BDP
- *Une année de stages avec la Bibliothèque Départementale de Prêt*. Outre ce programme de stages, un mémento conçu par les bibliothécaires sert de support à la formation. Régulièrement réactualisé, il est avant tout un outil pratique grâce à son répertoire d'adresses et ses conseils pratiques.
- *Episodes*, revue réalisée par le personnel de la BDP. Paraissant trois par an, elle est envoyée dans toutes les mairies et les bibliothèques du réseau

- Un film *Lire en Gironde* réalisé à l'occasion du cinquantenaire de la BDP ainsi qu'un livret *Hommages 1946-1996*
- Une affiche de la BDP créée par un dessinateur girondin en 1996
- Des sacs plastiques et des autos-collants du Conseil Général

La BDP de la Gironde dispose donc d'un nombre d'outils de communication importants et variés ; et pourtant ils ne sont pas tous utilisés. Par exemple, sur les expositions ne sont pas opposés les autos-collants du Conseil Général. Et si la BDP pouvait disposer de ses propres outils : autos-collants et sacs sur lesquels le logo du Conseil Général et celui de la BDP seraient vus conjointement? De même, les affiches de la BDP ne sont pas toujours visibles dans les bibliothèques du réseau et dans les bibliothèques-relais. Les lecteurs et les habitants de la Gironde seraient ainsi mieux informés des actions de leur Conseil Général et de leur Bibliothèque Départementale. Seuls, les bibliobus et le Médiabus sont tout à fait correctement repérés et lisibles.

A ces outils certes assez traditionnels et efficaces, il conviendrait d'y adjoindre dans un très proche avenir des nouveaux outils technologiques. De même qu'en ce moment, le Conseil Général se dote d'un Intranet, la BDP devrait pouvoir mettre à disposition des bibliothèques de son réseau - plusieurs ont un accès à Internet - ce moyen de communication. Il serait fort intéressant de pouvoir disposer, par exemple, du planning des formations, de la liste des expositions ainsi que des lieux et dates où elles sont visibles, des jours des permanences des bibliothèques-relais, des bibliographies, de la lettre d'informations, et de tout renseignement utile, et surtout de pouvoir s'inscrire aux stages ou réserver une exposition. A terme, les bibliothèques pourraient effectuer leurs réservations d'ouvrages par ce biais. Dans un dialogue permanent avec les bibliothèques du réseau, notamment les plus grandes déjà équipées d'Internet, les liens, quelque peu distendus, seraient resserrés. Les actions menées par la BDP seraient encore plus visibles aux yeux de tous.

Les bibliothécaires, suite à des réunions de travail, ont défini les politiques d'acquisition (constitution et élimination des collections) dans ses grandes lignes : chaque professionnel est conscient de ce que la BDP doit acheter, du nombre des exemplaires à acquérir par genre etc. Il conviendrait de formaliser par écrit, dans un document bref, cette charte documentaire, de la faire valider par le Conseil Général et de la divulguer auprès de toutes les bibliothèques du réseau.

#### **2.2.2.6 L'évaluation**

Accaparée par les tâches quotidiennes de plus en plus lourdes et connaissant une diminution des effectifs ces dernières années, la BDP est prise par son activisme ; elle ne peut dégager des moyens en personnel et en temps pour réfléchir à ce qu'elle fait ou ne fait pas, à ce qu'elle pourrait améliorer.

Analyser ses forces et ses faiblesses grâce à des outils pertinents permet une mise en perspective et aide à la prise de décisions.

Toute bibliothèque municipale du réseau de la BDP doit rédiger un rapport annuel d'activités comprenant un minimum d'éléments statistiques... et en adresser une copie à la BDP. Ce document « Activités 199- questionnaire » constitué de cinq feuillets dactylographiés constitue par ses différentes rubriques une aide précieuse pour la connaissance des bibliothèques du réseau : renseignements généraux, données sur les collections, les prêts, le personnel, le budget, l'informatisation. Or, trop souvent, ce rapport fait défaut ou est trop lacunaire. Aucun rappel n'est adressé à ces bibliothèques défaillantes. Il conviendrait de contacter ces bibliothèques et de les aider, le cas échéant, à remplir ce rapport d'activités. La BDP pourrait aussi demander à chaque bibliothèque, même si elle n'est pas informatisée, de lui fournir des statistiques de prêt de ses propres ouvrages : prêts au lecteur final. Les données de ces rapports sont simplement transférées sur le logiciel de la bibliothèque. Le traitement de ces rapports d'activités mériterait d'être fait ; l'analyse donnerait une idée précise de l'état de la lecture publique rurale de la Gironde et de son évolution année par année.

Même si le rapport annuel transmis à la Direction du Livre et de la Lecture indique le nombre de documents déposés dans les bibliothèques au 31 décembre, le nombre cumulé de documents prêtés au cours de cette même année ne figure pas ... ce qui minimise l'activité de prêts de la BDP. Des statistiques sont faites par la BDP : statistiques de prêt par genre, à une date donnée, selon le mode de desserte (tournées, relais, centrale) et le statut des dépôts (Bibliothèque Municipale, bibliothèque associative, mairie). Mais toutes ces données ne sont pas exploitées : rapports croisés entre la population de la commune, le mode de desserte retenu, le nombre et le genre de livres déposés, le nombre et la nature des animations, le nombre de journées de formation ; cela commune par commune mais aussi canton par canton.<sup>22</sup>

Comme nous l'avons constaté, la BDP est performante dans sa mission de formation. Mais aucune étude n'est menée sur les publics. Il semblerait, d'après mon analyse sur l'origine

---

<sup>22</sup> Voir en Annexe n°15 l'analyse que j'ai faite sur les dépôts en mairie à la date du 17 septembre 1999

géographique des personnes inscrites aux journées thématiques, que ce sont toujours les mêmes bibliothèques qui sont demandeurs de formation.

Repérer les bibliothèques qui ne s'inscrivent pas ou peu à des actions de formation quelles qu'elles soient, les interroger sur leurs absences : manque d'intérêt, contraintes liées aux trajets, au temps, les persuader de la nécessité de se former (formations initiale et continue). Et aussi veiller, en allant dans les bibliothèques, à la mise en pratique des conseils donnés lors des formations. La BDP pare à l'heure actuelle au plus urgent en aidant les bénévoles à désherber les rayonnages de leurs bibliothèques. La formation initiale est considérée comme une priorité puisqu'elle est indispensable pour qu'une commune puisse bénéficier des aides financières du Conseil Général. Mais quel est le pouvoir de la BDP et du Conseil Général, si ce n'est leur force de persuasion, lorsque l'emploi-jeune recruté comme responsable d'une bibliothèque<sup>23</sup> ne suit pas la formation de base dans son intégralité ? L'avenir bibliothéconomique de la bibliothèque semble compromis, quand ce n'est son devenir tout court à moyen terme.

En 1998, une autre bibliothèque d'une commune de près de 2 000 habitants Beychac-et-Cailleau- s'est ouverte très rapidement avec l'aide financière du Conseil Général – subventions à hauteur de 35% H.T. pour les travaux et 80% pour le mobilier- mais il n'y a pas eu embauche de professionnel.<sup>24</sup> Résultats : les fonds documentaires, (près de 5 livres par habitant), malgré un budget conséquent et la bonne volonté des bénévoles, sont complètement déséquilibrés ; l'informatisation du fonds faite par un amateur n'intègre pas les normes en vigueur ; la bibliothèque estimant se suffire à elle-même ne se rend pas au relais de prêt pourtant proche. Comment arriver à persuader les bénévoles de suivre régulièrement des journées de formation et d'appliquer les conseils préconisés ? Et pourtant la Mairie vient de recruter un emploi-jeune pour mettre Internet et des cédéroms à la disposition des habitants, pour créer le site web de la Mairie. Les recommandations de la DRAC en normes de superficie (0,07 m<sup>2</sup> par habitant), de budget d'acquisition (10 F par habitant) et de recrutement de professionnel (catégorie A ou B) sont les garants de la pérennité d'une bibliothèque.

La parfaite connaissance des bibliothèques du réseau de la BDP repose sur la mémoire d'une seule personne, à savoir la directrice de la BDP. Il n'y a pas de trace écrite. Son prochain départ sera préjudiciable pour l'histoire des bibliothèques rurales de la Gironde,

---

<sup>23</sup> La Bibliothèque Municipale de Targon (1 685 habitants), chef-lieu de canton, vient d'ouvrir en octobre 1999

<sup>24</sup> La bénévole responsable de la bibliothèque a suivi, il y a quelques années, la formation de base de la BDP



l'approche de l'environnement culturel et politique de ces bibliothèques ou points de lecture. Il n'existe pas à ce jour de tableaux de bord, de statistiques sur les différents modes de desserte en fonction de la taille des communes, de l'importance des fonds, des heures d'ouverture. N'existe pas non plus une carte géographique, canton par canton, des bibliothèques desservies avec une analyse de leurs points forts et de leurs points faibles. Il est vrai que le cadre A chargé, en autres, de la fonction d'évaluation n'a pas été remplacé depuis son départ en 1998.

L'évaluation des pratiques d'une bibliothèque est indispensable pour évoluer.

### **3. Propositions pour un schéma départemental de la lecture publique**

Avec l'abandon par le Conseil Général d'un point capital du deuxième plan départemental de lecture publique à savoir le projet des bibliothèques de secteur, il s'avère nécessaire de penser différemment les missions de la BDP et l'aménagement culturel du territoire.

#### **3.1 Objectifs**

Dans ses missions de formation, d'animations, de conseils techniques auprès des bibliothèques de son réseau, la Bibliothèque Départementale de la Gironde fait preuve chaque jour de ses qualités et de ses compétences. Mais, son point faible, en raison même de la faiblesse de ses effectifs professionnels, demeure la diffusion des documents.

La BDP doit devenir la tête de réseau, noyau central, de la lecture publique irradiant sur tout le département grâce à un redéploiement en cascade basé sur des échanges interactifs entre toutes les bibliothèques implantées dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Une réflexion sur l'évolution des métiers doit s'opérer dans un esprit de coordination et de travail en commun. En effet, lors de mon enquête auprès des bibliothèques, j'ai pu remarquer que des liens existaient - plus ou moins forts- entre la BDP et les bibliothèques, mais que, par contre, les relations entre les bibliothèques d'un même secteur géographique étaient quasi inexistantes. L'informatisation et le recrutement des emplois-jeunes ces dernières années, par l'échange téléphonique de conseils, aident au rapprochement de

quelques bibliothèques. Rendre de nombreux services, c'est ce qu'attendent les bibliothèques de la BDP. Mais lorsque je demande à ces mêmes bibliothèques municipales dynamiques ce que sont leurs devoirs vis-vis de la BDP, alors, un long silence s'installe. Aucun bibliothécaire n'y a pensé ! Solidarité et complémentarité doivent devenir les maîtres mots des bibliothèques.

L'aménagement culturel du département doit tendre à ce que chaque habitant d'un canton rural de la Gironde puisse, à quelques kilomètres de son domicile, disposer d'une offre de lecture et de services de qualité.

Chaque bibliothèque, dans les communes de moins de 10 000 habitants, devient pour une ou plusieurs autres bibliothèques de son environnement immédiat une petite BDP. Les devoirs et les droits des unes et des autres sont fonction de la situation présente de chaque bibliothèque. On ne peut envisager que toutes les bibliothèques, par exemple en fonction du nombre d'habitants des communes où elles sont implantées, rendent toutes les mêmes services. Les bibliothèques, en Gironde, connaissent un niveau de développement tellement différent. Telle commune (Saint-Symphorien, 1 400 habitants) possède depuis peu une véritable bibliothèque (superficie, budget, fonds documentaires, informatisation) ; telle autre commune (La Brède, 3 128 habitants) n'envisage pas de modifier le statut de la bibliothèque associative et souhaite continuer à travailler à la fois avec la BDP et Culture et Bibliothèques pour Tous (pas de budget, bénévoles, fonds surtout en jeunesse vieillies, locaux insuffisants). Une différenciation des missions et des services à rendre est donc à envisager. Ces bibliothèques seront, selon les cas, des points d'appui de l'action de la BDP de niveau 1 ou de niveau 2 ou même de niveau 3. Cette répartition ne peut se faire qu'en analysant la situation de chaque bibliothèque du réseau de la BDP selon des critères bien définis :

- statut : bibliothèque municipale, bibliothèque associative
- personnel : professionnel (catégorie A ou B) en équivalent temps plein, bénévoles formés ou non
- superficie de la bibliothèque par rapport au nombre d'habitants : plus ou moins 0,07 m<sup>2</sup> par habitant selon les recommandations de la DRAC
- nombre d'heures d'ouverture en fonction de la population, entre 10 et 20 heures hebdomadaires
- budget d'acquisition en rapport au nombre d'habitants ; recommandations de la DRAC : 10 F par habitant et du Conseil Général : 5 F par habitant

- fonds documentaires : nombre en fonction de la population. Recommandations : 2 livres par habitant ; supports autres que le livre (CD, cassettes, vidéocassettes, cédéroms)
- logiciel de bibliothèque, compatible avec celui de la BDP pour le transfert des données de prêt et de catalogage
- prêts annuels de documents tous supports
- pourcentage d'inscrits par rapport à la population de la commune ; pourcentage d'inscrits résidant dans une autre commune
- animations en direction des publics scolaires
- importance quantitative des fonds déposés par la BDP ; type du mode de desserte retenu

En me référant à l'étude réalisée par Michel Caïd en 1984, j'ai travaillé dans une logique cantonale à l'intérieur des arrondissements. Un canton peut avoir une bibliothèque digne de ce nom non pas au chef-lieu de canton mais dans une autre commune.<sup>25</sup> Chaque conseiller général possède donc des éléments d'appréciation sur l'état des bibliothèques situées dans sa circonscription électorale.

Dans leur rapport d'activité, les bibliothèques indiquent le nombre de lecteurs inscrits. Il serait prudent de vérifier qu'on entend bien comme lecteur inscrit à la bibliothèque tout lecteur qui a emprunté au moins un livre pendant l'année et de demander aux bibliothèques de préciser la commune de résidence de leurs lecteurs.

En effet, de trop rares bibliothèques ont établi ce type de statistiques. Pourtant, on s'aperçoit qu'en milieu rural, les bibliothèques drainent un très large public extérieur à la commune. L'attrait d'équipements commerciaux, sportifs, médicaux et autres expliquent certainement ce taux élevé. Par exemple, la Bibliothèque Municipale de Blaye (4 668 habitants, chef-lieu de canton) totalise 45% de lecteurs qui n'habitent pas Blaye mais le canton ou même les cantons limitrophes ; de même, la Bibliothèque Municipale de Lesparre –Médoc (petite sous-préfecture de 4 855 habitants), malgré un équipement vétuste et démunie de moyens, compte 60% de ses lecteurs hors de cette commune.

Il n'existe, à ce jour, en Gironde sur le plan administratif aucune bibliothèque intercommunale. Pourtant, la Bibliothèque de Saint-Symphorien (1 400 habitants) a voulu une bibliothèque à rayonnement intercommunal mais sans s'en donner les moyens financiers ; elle a bénéficié en effet de financements de la commune, du Conseil Général,

---

<sup>25</sup> Exemple : la Bibliothèque Municipale d'Andernos dans le canton d'Audenge

du Centre Régional des Lettres<sup>26</sup>, de Fonds Européens Feder, mais pas de ceux des communes voisines.

De cette étude canton par canton,<sup>27</sup> bibliothèque par bibliothèque, nous avons tout d'abord constaté que la Gironde connaît dans le domaine des bibliothèques une opposition géographique fort contrastée. Si une grande zone tout autour de Bordeaux et s'étendant jusqu'au Blayais est à peu près correctement pourvue en bibliothèques, il n'en est pas de même dans deux régions à vocation agricole, caractérisées par une stagnation de la population ( le Médoc, le sud-est du département ) et dans la région de Libourne, sous-préfecture de 21 761 habitants très dynamique. Les cantons de Branne, Fronsac et Lussac, peut-être trop proches de Libourne, sont dépourvus de bibliothèques.

On peut dire que sur 47 cantons à dominante rurale, 20 cantons seulement offrent aux habitants une bibliothèque correcte.

Puis, en croisant les critères cités plus haut, nous avons repéré pour chaque canton une bibliothèque telle qu'elle puisse, sous certaines conditions, être un point d'appui de la BDP au service de la lecture publique cantonale. Nous avons hiérarchisé les bibliothèques sur plusieurs niveaux, avec la mise en évidence des carences sur plusieurs points (statut, effectifs, budget, superficie) :

► « bibliothèques points d'appui niveau 1 »

▪ 9 bibliothèques sont repérées comme tout à fait satisfaisantes sur un plan

bibliothéconomique. Ce sont :

- dans l'arrondissement de Blaye : les bibliothèques municipales de Blaye (4 668 habitants)
- dans l'arrondissement de Lesparre-Médoc : la bibliothèque de Pauillac (5 175 habitants) car il y a un projet de médiathèque pour 2001
- dans l'arrondissement de Bordeaux : les bibliothèques d'Andernos (9 249 habitants) dans le canton d'Audenge ; de Le Barp (3 242 habitants) dans le canton de Belin-Beliet ; de Léognan (8 269 habitants) dans le canton de La Brède ; de Saint-André-de-Cubzac (7 234 habitants)

---

<sup>26</sup> Création d'un fonds sur François Mauriac car cet écrivain a séjourné dans son « chalet » de Saint-Symphorien

<sup>27</sup> Voir en Annexes n° 8 à 12 les tableaux synthétiques des bibliothèques des arrondissements de Blaye, Lesparre, Bordeaux, Libourne et Langon

- dans l'arrondissement de Libourne : les bibliothèques de Castillon-la-Bataille (3 112 habitants) ; de Sainte-Foy-la-Grande ( 2 788 habitants)
- dans l'arrondissement de Langon : la bibliothèque de Saint-Symphorien (1 400 habitants)
- 1 bibliothèque implantée dans une ville de plus de 10 000 habitants et qui n'appartient donc pas au réseau de la BDP : Libourne (21 761 habitants). Nous verrons plus loin quelles coopérations la BDP et la Médiathèque peuvent envisager pour pallier certaines insuffisances dans cette partie du département.
- 4 bibliothèques : Castelnau-de-Médoc (3 165 habitants), Créon (2 856 habitants), Langon (6 168 habitants, chef-lieu d'arrondissement), Monségur ( 1 429 habitants). Il est à noter que trois de ces communes sont géographiquement dans la même partie du département : l'Entre-Deux-Mers et le sud-est. Ces bibliothèques, pour obtenir le qualificatif de « bibliothèque point d'appui niveau 1 », devront, néanmoins, modifier leur statut de bibliothèque associative en celui de bibliothèque municipale et embaucher un professionnel des bibliothèques. Ce dernier peut partager son temps de travail sur deux bibliothèques voisines si les charges salariales sont trop élevées pour une seule commune.

► « bibliothèques point d'appui niveau 2 »

8 bibliothèques sont repérées.

Toutes sont à développer ; un effort important doit être fait pour l'embauche d'un professionnel. Ce sont :

- dans l'arrondissement de Blaye : la bibliothèque de Saint-Savin (2 077 habitants)
- dans l'arrondissement de Lesparre-Médoc : la bibliothèque de Lesparre ( 4 855 habitants)
- dans l'arrondissement de Libourne : la bibliothèque de Guîtres (1 478 habitants) ; celle de Saint-Seurin-sur-l'Isle (2 376 habitants) dans le canton de Coutras car il y a un projet de médiathèque
- dans l'arrondissement de Bordeaux : des bibliothèques de Podensac (2 267 habitants) ; de Le Teich (4 822 habitants) dans le canton de La Teste-de-Buch
- dans l'arrondissement de Langon : des bibliothèques de Bazas (4 356 habitants) ; de La Réole (4 187 habitants)

Il existe- hélas- des bibliothèques en situation de grande précarité qui peuvent disparaître si rien n'est tenté pour leur amélioration. Elles sont en outre situées dans des cantons pas ou mal pourvus en bibliothèques. Elles sont toutes implantées dans des chefs-lieux de canton sauf celle de Blasimon, canton de Sauveterre-de-Guyenne (1 792 habitants).

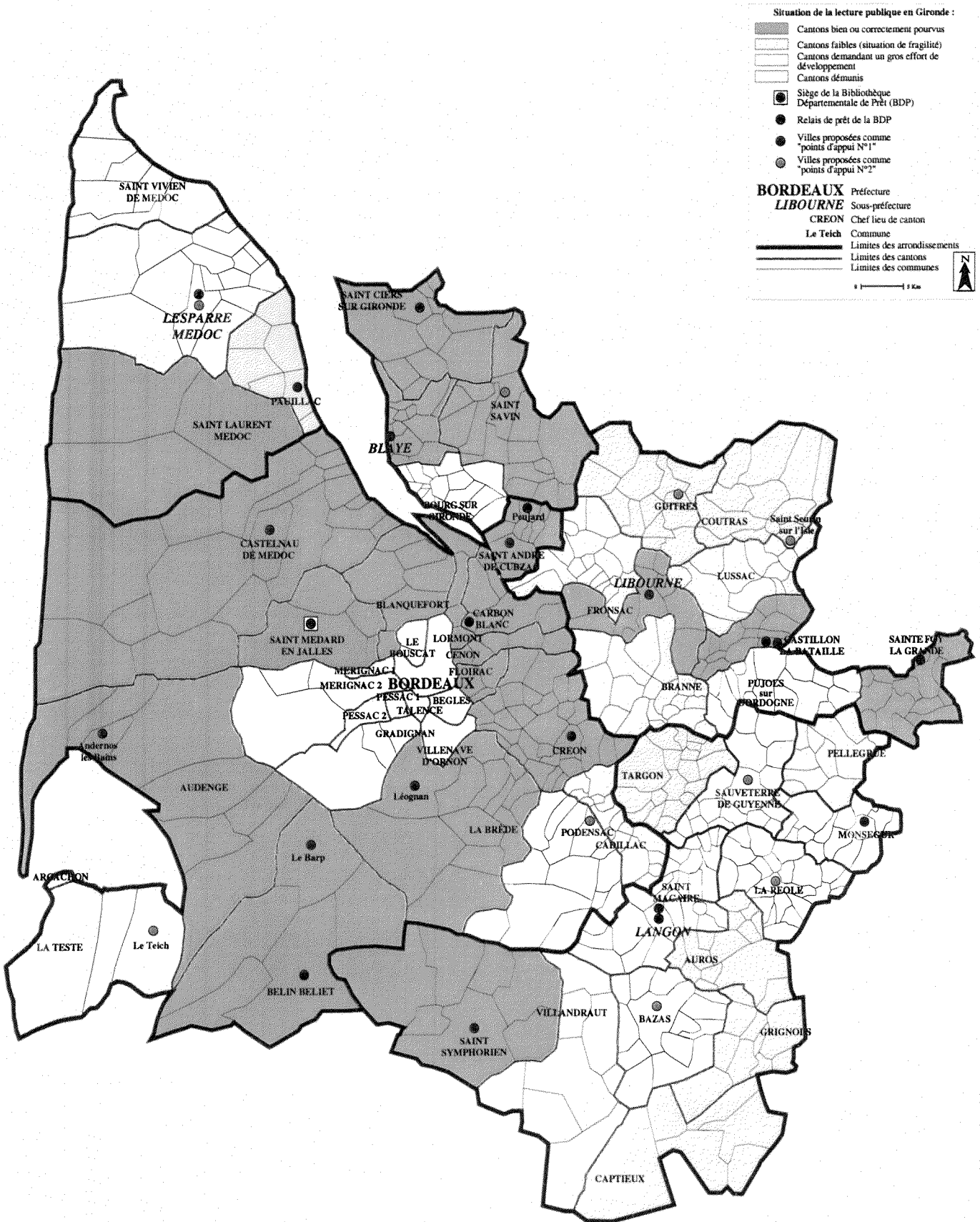
Elles sont au nombre de 11 :

- dans l'arrondissement de Blaye : la bibliothèque de Bourg-sur-Gironde (2 115 habitants)
- dans l'arrondissement de Lesparre-Médoc : la bibliothèque de Saint-Vivien-de-Médoc (1 365 habitants)
- dans l'arrondissement de Libourne : la bibliothèque de Coutras (7 002 habitants) ; de Lussac (1 333 habitants)
- dans l'arrondissement de Langon : les bibliothèques de Auros (662 habitants) ; de Blasimon (711 habitants) ; de Captieux (1 502 habitants) ; de Grignols (1 058 habitants) ; de Pellegrue (979 habitants) ; de Saint-Macaire (1 541 habitants) ; de Targon (1 685 habitants)
- Deux cantons sont même dépourvus de bibliothèques : ceux de Cadillac (2 366 habitants) dans l'arrondissement de Bordeaux et Villandraut (815 habitants) dans l'arrondissement de Langon.

Des efforts de « rattrapage » devront être menés à court terme pour la mise à niveau de plusieurs bibliothèques : changement de statut, embauche de professionnels notamment. La carte suivante de la Gironde permet de se rendre compte visuellement des différents niveaux de développement des bibliothèques en milieu rural et donc des cantons où des priorités d'intervention s'imposent d'elles-mêmes.

# SITUATION DE LA LECTURE PUBLIQUE EN GIRONDE

Source BDP de la Gironde - Novembre 1999



## 3.2 Moyens

### 3.2.1 Moyens législatifs

Dans le système administratif français, toutes les communes sont traitées de la même manière quels que soit leur taille ou leur rôle. Aucune hiérarchie entre les collectivités territoriales n'existe. Chaque commune est libre de créer ou non une bibliothèque. Aucune administration ne peut agir à la place des communes. Mais peut-on raisonnablement penser doter chaque commune d'un équipement de lecture satisfaisant ? En deçà d'un seuil de population fixé à 1 000 – 2 000 habitants, la réponse semble être non.

L'arrivée de « rurbains » en zone rurale, demandeurs de services et d'équipements de qualité, modifie en profondeur les exigences liées à l'aménagement du territoire.

« La notion de ruralité ne recouvre plus seulement un refuge, un contre-modèle, une alternative à des modes de vie hypertechniciens et productivistes ... la ruralité est un nombre croissant de citoyens, jeunes et moins jeunes, une valeur en soi, une perspective sérieuse, sinon vers le bonheur, en tout cas vers la vie autrement et le mieux vivre »<sup>28</sup>

Pour pallier la faiblesse et l'isolement des communes, la mutualisation des moyens et des ressources s'avère indispensable. « La mise en réseau des personnes, des ressources et des lieux, le maillage du territoire en équipements de proximité et la coopération intercommunale sont les moyens privilégiés de cette action »<sup>29</sup>. Sur un plan administratif, la coopération peut prendre diverses formes comme une association entre communes loi de 1901 ou une convention entre communes impliquant la mise en place d'un comité de gestion. Toutefois, ces deux structures ne sont pas reconnues par l'Etat et ne permettent pas l'attribution de subventions liées au concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGC). D'autres regroupements de communes peuvent se faire sous la forme de syndicats de communes ou de communautés de communes (loi du 6 février 1992) qui, reconnus officiellement, peuvent recevoir des dotations de fonctionnement. La

---

<sup>28</sup> François Grosrichard, Béatrice Jérôme. « Les campagnes veulent relever le défi de la modernité ». *Le Monde*, 19 octobre 1999



loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (dite loi Pasqua) a pour ambition de corriger les inégalités des conditions de vie liées aux handicaps territoriaux, de réduire les écarts de ressources entre collectivités territoriales, de réaliser une meilleure égalité d'accès des citoyens aux services publics. Cette loi institue les pays comme cadre de référence géographique des politiques publiques. On crée le label « relais livre en campagne » qui permet l'attribution d'une aide supplémentaire pour l'ouverture de petits équipements intercommunaux en milieu d'habitat dispersé ; il bénéficie par ailleurs du taux de subvention maximum. Puis la loi (dite loi Chevènement) vise à clarifier l'intercommunalité. Elle n'impose pas de seuil de population pour la création de communautés de communes ; elles peuvent opter pour la taxe professionnelle unique (TPU) en échange, à la demande des élus ruraux, d'une augmentation de la dotation qui passe de 120 F par habitant à 175 F. Enfin la loi du 25 juin 1999 (dite loi Voynet) reconnaît en vue de l'aménagement et du développement durable du territoire, parmi les priorités nationales, les services culturels. Mais c'est à la région et non plus au département qu'est transférée la reconnaissance administrative de la notion de pays. L'ensemble de ces mesures représente donc des incitations favorables à la création de bibliothèques en milieu rural.

Pourtant, dans le département de la Gironde, aucune bibliothèque intercommunale n'existe. Des structures intercommunales ont vu le jour aussi bien pour le ramassage scolaire que pour la collecte des ordures ménagères. Des groupements de collectivités territoriales ( six communautés de communes, un contrat de pays, treize syndicats à vocation multiple etc.) ont même des compétences dans les activités culturelles ou socioculturelles, soit 3% des groupements girondins<sup>30</sup> ; mais aucun n'a pour compétence le fonctionnement d'une bibliothèque. D'après un sondage IPSOS réalisé en octobre 1998<sup>31</sup>, 70% des maires français étaient favorables au développement de l'intercommunalité. Nous ne doutons pas que les maires de la Gironde partagent peu ou prou ce même attachement et que des projets communs de bibliothèques verront d'ici peu le jour. L'avenir de la lecture publique en Gironde repose sur l'intercommunalité et donc sur le volontarisme de chaque maire à s'investir dans la réalisation d'une bibliothèque. Peut-être que l'approche de prochaines échéances électorales jouera en faveur de projets de bibliothèques.

---

<sup>29</sup> Propos tenus par Jean-Claude Van Dam

<sup>30</sup> in : CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE (Direction des Finances). *Structures intercommunales en Gironde et compétences*. 1998

<sup>31</sup> *Lettre du cadre territorial*, n° 165, 1 mars 1999

### 3.2.2 Moyens financiers

Dans une commune rurale, les enjeux d'une bibliothèque publique sont considérables ; bien souvent elle est la seule institution culturelle. Par rapport aux services rendus, son coût demeure faible. Une fréquentation de 20 à 50% de la population n'est pas rare.

L'offre de bibliothèque crée la demande.

Créer une bibliothèque publique implique, pour gage de sa pérennité, le respect de trois conditions proportionnelles au nombre d'habitants :

- budget de fonctionnement
- personnel professionnel et/ou bénévoles formés
- superficie de la bibliothèque

et le soutien attentif de l'infrastructure de la BDP et des aides financières de l'Etat et /ou du Conseil Général.

Depuis 1990, le Conseil Général aide en effet les communes de moins de 10 000 habitants à créer et aménager des bibliothèques. Mais l'attribution des subventions est modulée en fonction de la participation ou non de l'Etat : si l'Etat aide, alors le Conseil Général aidera la commune mais de façon moindre que si l'Etat n'apporte pas sa contribution à la réalisation de la bibliothèque. On peut déplorer que les aides du Conseil Général soient plus importantes financièrement dans le cas de bibliothèques non soutenues par la DRAC Aquitaine c'est-à-dire non reconnues comme viables sur le long terme ou non « structurantes »<sup>32</sup> pour la lecture publique en Gironde avec des exigences quant à la superficie, au budget d'acquisition et à l'encadrement<sup>33</sup>. Le fil conducteur semble être que participation de l'Etat ou non, une bibliothèque de lecture publique en Gironde doit être aidée financièrement de la même façon. Les aides cumulées Etat/Département ou l'aide seule du Département ne dépassent pas les 70% du coût H.T en règle générale.

Par exemple, une commune de moins de 1 000 habitants peut recevoir une subvention maximale de 10 000 F à hauteur de 80% du coût H.T. de la construction et de l'aménagement à la condition d'installer le point-lecture dans un local de 20 m<sup>2</sup> ouvert à tous 2 heures par semaine, d'opter pour le prêt gratuit et une gestion municipale directe. Ces points-lecture ne sont pas subventionnés par la DRAC. Le risque à terme est de voir proliférer en Gironde de toutes petites bibliothèques répondant certes aux souhaits des élus

---

<sup>32</sup> Propos soutenus par Elisabeth Meller-Liron, Conseiller au Livre et à la Lecture (DRAC) lors d'un entretien qu'elle m'a accordé en novembre 1999.

(maires et conseillers généraux) mais ne remplissant pas les missions d'une bibliothèque rurale.

Pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants, au fil des années, le mode d'intervention du Conseil Général s'est calqué sur l'intervention ou non de l'Etat. Deux cas de figures se présentent donc :

1°) La DRAC intervient au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – concours particulier 2ème part – en investissement pour :

- la construction à hauteur de 30 à 35 % du coût H.T.
- l'équipement en mobilier à hauteur de 20 à 40 % du coût H.T.
- l'informatisation (matériel informatique à l'exclusion des études, des formations, des frais d'installation à hauteur de 25% du coût H.T.

Alors, le Conseil Général aide ces bibliothèques par des subventions pour :

- la construction 15% au maximum, limité à 400 000 F
- l'équipement en mobilier 40% maximum, limité à 140 000 F
- la création d'emploi d'agent territorial de la filière culturelle, option bibliothèque, catégorie A, B ou C, par un versement de 60 000 F sur deux ans pour un temps complet. Pour un agent employé à temps partiel, cette aide est calculée au prorata du temps de travail effectué.

2°) La DRAC n'intervient pas car elle juge le dossier de la bibliothèque non recevable en fonction de ses propres critères d'attribution d'aides. Alors, le Conseil Général intervient. Mais les conditions d'attribution de ces aides sont nettement moins exigeantes que celles de l'Etat :

- surface minimale de 50 m<sup>2</sup> au lieu des 100 m<sup>2</sup> exigés par la DRAC
- budget d'acquisition fixé à 5 F par habitant au lieu des 10 F par la DRAC. Ce montant de 5 F n'a pas été réévalué depuis plusieurs années
- recrutement d'un agent rémunéré et/ou de bénévoles formés par la BDP au lieu de professionnels des bibliothèques. Cette mesure peut se traduire à l'extrême par le recrutement d'un bénévole à la place d'un bibliothécaire (catégorie A)

Des modifications à ce dispositif de subvention viennent d'être proposées pour le budget primitif de 2000. Outre les aides apportées pour la construction de bibliothèques, l'équipement en mobilier et l'embauche de personnel, dorénavant le Conseil Général pourrait subventionner l'acquisition de l'équipement informatique (matériel et logiciels) à

---

<sup>33</sup> Recommandations : 0,07 m<sup>2</sup> par habitant, avec une superficie minimale de 100 m<sup>2</sup>, 10 F d'achat de livres par habitant par an, encadrement par un professionnel des bibliothèques.

hauteur de 10% du coût pour une Bibliothèque Municipale plafonnés à 15 000 F et à 25% dans le cas de bibliothèque intercommunale plafonnés à 30 000F. Ces nouvelles subventions sont liées à la présence d'un professionnel des bibliothèques (catégorie A ou B). Ces nouvelles mesures favorables au développement de l'intercommunalité et de l'informatisation se font au détriment des aides plus classiques qui voient leurs taux de participation diminuer. Les taux plus traditionnels sont tous amputés de 5%.

Gageons que ce nouveau dispositif encouragera les élus à se mobiliser et que naîtront des bibliothèques à la pointe de la technologie pour une population cantonale comme il existe dans d'autres départements français. Mais il est souhaitable que ces politiques incitatives du Conseil Général soient accompagnées d'une réflexion sur un véritable maillage du territoire. Nous avons vu que certains cantons ou ensemble de cantons présentent une offre de lecture et de services tout à fait insuffisants. C'est justement en direction de ces « déserts de bibliothèques » que doit s'opérer l'action du Conseil Général et celle de la BDP. Afin d'éviter le saupoudrage des subventions, à budget équivalent, le Conseil Général doit dégager les lignes de force de sa politique culturelle en faveur de la lecture publique. Mieux vaudrait subventionner des projets de bibliothèques intercommunales ou non qui offrent tous les gages de leur pérennité : superficie, budget, emploi salarié. On doit toujours avoir en vue ce que va devenir la bibliothèque dans les cinq années à venir. Pourquoi ne pas avoir les mêmes critères d'attribution de subvention que ceux fixés par la DRAC.? Revoir ces critères d'attribution à la hausse c'est répartir sur moins d'établissements une enveloppe identique, mais de façon plus significative et visible là où elle est attribuée. Une attention toute particulière devra être apportée sur les demandes en provenance des zones sinistrées dans le domaine de la lecture publique comme l'est l'arrondissement de Langon.

### 3.2.3 Moyens humains

Des moyens humains devront être dégagés à la fois par le Conseil Général par l'intermédiaire de la BDP et par les aides financières pour le recrutement lors de l'ouverture d'une bibliothèque, et par les communes elles-mêmes.

Le principe novateur des bibliothèques-relais a joué et joue pleinement son rôle de déconcentration des moyens de la BDP. Son action doit être poursuivie et renforcée. Les permanences tenues chaque semaine depuis septembre 1999, dans quelques bibliothèques-relais, doivent être généralisées aux sept bibliothèques-relais. Mais le cas de la bibliothèque-relais de Langon est tout autre. Sa zone de rayonnement est telle que déjà elle

a été découpée en secteurs nord et sud. Elle dessert environ 45 bibliothèques, alors que 10 à 15 bibliothèques gravitent autour des autres bibliothèques-relais. Or, c'est précisément cette région du département qui est la plus dépourvue en bibliothèques. Il serait tout à fait opportun qu'une huitième bibliothèque-relais soit créée à La Réole. Elle permettrait de désengorger celle de Langon. Les bibliothèques de ces cantons pourraient venir régulièrement choisir leurs livres et profiter des conseils des bibliothécaires. Ces derniers sont happés presque exclusivement par des tâches de manutention au détriment de la qualité des services auxquels sont en droit d'attendre les bibliothèques.

Ce 8<sup>ème</sup> relais de prêt nécessite, par conséquent, la création d'un poste supplémentaire d'assistant qualifié des bibliothèques au sein de l'équipe de la BDP. En outre, chaque bibliothécaire ayant la responsabilité d'un relais de prêt serait également responsable des bibliothèques de ce secteur géographique quelque soient les modes de desserte retenus (tournées par bibliobus, relais de prêt). Pour les bibliothèques qui viennent à la Centrale, cette responsabilité serait partagée avec la bibliothécaire responsable des accueils à la Centrale<sup>34</sup>. A sa charge de visiter régulièrement, (au moins une fois tous les deux ans) de façon constructive, toutes les bibliothèques appartenant au réseau de la BDP. En effet, il apparaît que ce sont toujours les mêmes bibliothèques qui viennent en formation, qui empruntent des expositions, qui viennent régulièrement aux relais de prêt. Ce sont donc les bibliothèques les plus dynamiques ... celles qui n'ont peut-être pas le plus besoin de l'aide et des conseils de la BDP. Par contre, il est nécessaire de repérer, en croisant les données statistiques, les bibliothèques du réseau dite « absentéistes ». Elles relèvent de deux cas de figure : les bibliothèques volent de leurs propres ailes ou bien elles sont en train de périliter. Un diagnostic doit être établi avec précision grâce à l'analyse des rapports d'activités annuels et la visite sur place : faible taux de lecteurs inscrits, faible taux de prêts, diminution des budgets d'acquisition, départ de bénévoles, vieillissement de l'équipe en place, impossibilité de se déplacer, absence de formation et de mise en pratique des conseils, absence de politique documentaire etc. Déjà, des bibliothécaires interviennent, à la demande, pour des opérations de désherbage. Selon les cas, la BDP pourra, après concertation avec les élus et les personnels des bibliothèques, envisager de suspendre la desserte ou de fermer des points-lecture, voire des bibliothèques. En général, le service par bibliobus dans des points-lecture - qui touchent au mieux 10% de la population - se révèle très lourd et d'un coût élevé. Réorienter la mission de desserte de la

---

<sup>34</sup> Cette assistante qualifiée de conservation, en raison d'un handicap physique reconnu par la Médecine du travail, ne peut plus assurer les tournées en bibliobus

BDP vers des actions efficaces paraît pertinent eu égard aux efforts de gestion demandés aux services du département.

Indépendamment des options partisanes et des échéances électorales, les élus locaux (maires et/ou conseillers généraux) doivent étudier, en commun, l'aménagement de leur territoire en bibliothèques à savoir, par exemple, la densité de population, les possibilités de déplacement, les zones d'attractivité des communes. La complémentarité et non la concurrence doivent être mise en avant. Ils ont tout à y gagner, et notamment des aides financières du Conseil Général et celles multiples de la BDP. Le dépôt de livres - qui peut aller jusqu'à 2000 ouvrages - est en soi une forme de subvention permanente et renouvelée.

### **3.3 Actions**

La mise en commune de moyens techniques, financiers et humains peuvent remédier à certains inconvénients du morcellement communal en vue d'une gestion plus rationnelle des bibliothèques dans le cadre d'un aménagement culturel.

#### **3.3.1 Fonctions des bibliothèques-points d'appui de niveau 1 et 2**

Les bibliothèques-points d'appui de niveau 1 et 2, dans ce nouveau schéma départemental de la lecture publique, rempliraient certaines des missions dévolues à la BDP à l'égard des bibliothèques de leur zone d'attractivité. Des contractualisations entre la BDP, ces bibliothèques et les autres bibliothèques du réseau de la BDP seraient mises en place ; elles impliqueraient pour chacune des droits mais aussi des devoirs.

- **Prêt de documents**

La BDP s'engagerait à prêter davantage de livres à ces bibliothèques. Une fois par an, la bibliothèque-point d'appui de niveau 1 bénéficierait d'un dépôt important d'au moins 2000 livres qu'elle pourrait choisir à la Centrale : l'offre de lecture y est la plus importante et la plus diversifiée. Avec l'aide du bibliothécaire de la BDP, responsable du secteur géographique de la bibliothèque-relais dont dépendrait cette bibliothèque-point d'appui, on veillerait à l'équilibre des fonds documentaires. Les livres seraient acheminés au choix des deux parties : véhicule des mairies ou bibliothèques, fourgonnettes, voire bibliobus. Puis, les bibliothèques du canton associées à ce projet se donneraient rendez-vous à la bibliothèque-point d'appui pour effectuer à leur tour leurs choix.

Puis, régulièrement (au moins 4 à 5 fois par an), toutes les bibliothèques viendraient échanger dans la bibliothèque-relais des livres. Ainsi par ce système, l'offre de lecture serait plus importante et plus diversifiée.

Pour attirer les bibliothèques-points d'appui de niveau 1 à remplir ce rôle qui, certes, leur demande un investissement plus grand en temps et des responsabilités nouvelles, des services, jusqu'alors inexistantes, pourraient leur être accordés :

- la réservation des ouvrages, à condition qu'un développement informatique du logiciel de la BDP le prévoie<sup>35</sup> : consultation des fonds, localisation et réservation des documents
- la constitution de fonds thématiques en prêt de longue durée
- le prêt de documents audio-visuels (CD, cassettes vidéo, cédéroms) à la condition que ces bibliothèques aient déjà constitué un fonds même modeste de ces supports et aient une ligne budgétaire prévue pour l'acquisition de ces supports autres que le livre. Il est vrai que la BDP de la Gironde n'est pas une Médiathèque, mais elle possède des documents autres que le livre qui sont sous-utilisés et un bel outil de desserte qu'est le Médiabus. Même si les fonds ont été constitués à des fins d'animation sur des thèmes précis, ils pourraient être prêtés avec profit à celles des 12 bibliothèques - point d'appui de niveau 1 qui possèdent des fonds multimédias (Andernos, Blaye, Saint-André-de-Cubzac, Castillon-la-Bataille ...). D'autres bibliothèques du réseau non retenues comme bibliothèques-point d'appui, sont implantées dans des communes de plus de 3 000 habitants, voire 6 000 habitants, proches de Bordeaux ; elles sont intéressées davantage par l'emprunt auprès de la BDP de disques, vidéos et cédéroms. C'est le cas, par exemple, des bibliothèques de Carbon-Blanc, Saint-Loubès. La mise en place de ces prêts de documents audio-visuels exige une nouvelle orientation de la politique d'acquisition et une augmentation des budgets.

#### ● Formation

La formation dispensée par la BDP s'engage avec succès depuis plusieurs années dans la voie de la déconcentration. Une nouvelle étape pourrait être franchie avec la création d'un deuxième lieu de formation, autre que la Centrale de la BDP. Il permettrait d'attirer les personnels des bibliothèques situées de l'autre côté de la Gironde/Garonne. Ce pourrait être à la Bibliothèque Municipale de Libourne - qui, en raison même du nombre

---

<sup>35</sup> La ré-informatisation de la BDP est à l'ordre du jour.

d'habitants,<sup>36</sup> ne peut appartenir au réseau de la BDP - mais dont les agents pourraient bénéficier, s'ils le souhaitent, de cette offre de formation. Des premiers contacts en ce sens ont été pris avec la directrice de la Bibliothèque de cette ville.

Des besoins d'aide à l'acquisition des documents se font de plus en plus sentir dans toutes les bibliothèques. Le thème retenu pour les journées thématiques était d'ailleurs en 1999 consacré à ce sujet. Comment effectuer, parmi le nombre croissant de livres édités chaque année, le choix des livres à acheter, avec des budgets souvent restreints, répondant aux goûts des publics Des comités de lecture incluant la participation des bibliothécaires (salariés, bénévoles, libraires) pourraient se constituer autour des bibliothèques-relais ou des bibliothèques-points d'appui de niveau 1. Les membres pourraient en déterminer la fréquence (trimestrielle?), la nature des documents présentés (littérature jeunesse, romans français, bandes dessinées ...), l'accompagnement des critiques parues dans la presse générale et spécialisée, la publication (sur support papier ou mise en réseau Intranet) de listes de sélection, la commande commune à plusieurs bibliothèques<sup>37</sup> etc. Déjà quelques rencontres entre bibliothécaires et libraires (Librairie Oscar Hibou) se déroulent dans le Blayais.

#### • Animation

Alors que la BDP de la Gironde est prestataire de services d'animation (prêt d'expositions, de matériel) pour les bibliothèques de son réseau, elle est rarement organisatrice d'animations. Toutefois, une opération en 1998-1999 a profondément marqué les dix bibliothèques qui ont pu bénéficier de l'animation littéraire *Œuvre en vue*. Grâce au recrutement d'une animatrice professionnelle, la BDP décide d'élaborer un projet d'animation de grande qualité livrée clés en mains. Le livre de Bruno Tessarech « La Machine à lire »<sup>38</sup>, publié en 1996 aux éditions La Dilettante, avait été déjà sélectionné pour le Prix Gironde du premier roman en 1997<sup>39</sup>. Il est retenu pour servir d'appui à un ensemble de manifestations touchant à la littérature, la musique, l'iconographie. *Œuvre en vue* comprend donc une exposition, une prestation théâtrale avec une comédienne-musicienne (choix de lectures du texte), des animations en milieu scolaire (questionnaires-jeux) et la présence de l'auteur pendant trois jours (débat, dédicaces) dans

<sup>36</sup> Libourne, sous-préfecture de la Gironde, a une population de 21 761 habitants

<sup>37</sup> Les taux de remise consentis par les libraires pourraient être plus importants

<sup>38</sup> Ce roman relate avec humour les différentes expériences d'écriture d'un « nègre », ses tribulations avec les milieux littéraires. De nombreuses références littéraires parsèment le texte



la ville. Le succès partout a été au rendez-vous : nombre de personnes présentes, qualité de l'auditoire, participation aux jeux, emprunt des livres (chaque bibliothèque devait acheter trois exemplaires, la BDP en prêtait cinquante), bonne couverture médiatique dans la presse locale, investissement des bibliothécaires et des élus. Le retour d'une telle opération pour la BDP et pour le Conseil Général en terme d'image et de qualité de service est positif. Il appartient à l'instance départementale de reconduire une opération de ce type, d'en imaginer de nouvelles. Quelques Bibliothèques Départementales, comme celle du Lot-et-Garonne, proposent, par exemple, un festival de contes.

Bien souvent, dans les plus modestes bibliothèques s'il ne doit exister qu'une animation ce sera l'accueil de classes maternelles et élémentaires, et de séances de contes le mercredi ou le samedi. Pour toucher d'autres publics (personnes âgées, chômeurs, personnes sans moyen de locomotion) lors d'animations à destination d'un public adulte ou pour des manifestations de plus grande envergure, les transports en commun du Conseil Général<sup>40</sup> ou ceux réservés au transport scolaire pourraient être mis à contribution. Cette hypothèse rendrait possible l'accueil dans la bibliothèque - ou par manque d'espace dans une salle municipale - les habitants de quelques communes des environs.

La réorganisation toute récente d'un service du Conseil Général puisqu'elle date de septembre 1999 permettrait de mener à bien l'ensemble des actions d'animation. En effet, le nouvel organigramme de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté<sup>41</sup> comprend, outre le Service de la Création, de l'Animation et de l'Aménagement, le Service du Livre et du Document qui assure les compétences légales du Conseil Général : la lecture par le biais de la BDP et le document par l'intermédiaire des Archives départementales. Au sein de ce Service du Livre et du Document sont créés deux bureaux : le Bureau du Cinéma et de l'audiovisuel et le Bureau de la Promotion de la Lecture. Outre l'instruction administrative des dossiers relatifs à l'aide aux bibliothèques municipales, ce Bureau est chargé de valoriser le livre, d'apporter un soutien aux associations oeuvrant en direction des publics spécifiques et à la lutte contre l'illettrisme et d'aider toutes les manifestations autour du livre (salons du livre par exemple)<sup>42</sup> Depuis cet automne, il organise la sélection des livres en vue des Prix Gironde, de l'achat et de l'envoi des exemplaires aux

---

<sup>39</sup> Ce prix ainsi que le Prix du Second roman sont décernés par le Conseil Général avec la participation de la BDP et *Le Courrier français d'Aquitaine*

<sup>40</sup> Il existe un réseau interurbain *Trans -Gironde*

<sup>41</sup> Le Conseil Général de la Gironde cherchait (*La Gazette des communes* du 4 octobre 1999) cherchait son Directeur de la Culture et de la Citoyenneté

<sup>42</sup> Le Conseil Général de la Gironde aide par exemple les salons du livre de Blaye, d'Artigues, de Beychac-et-Caillau

bibliothécaires participants au comité. Ces actions réalisées en étroite relation avec la BDP ne peut que soulager la BDP. Mais elles risquent, tout en limitant la Bibliothèque à ses missions premières (diffusion, formation, conseils), de lui ôter la primauté du volet d'animateur. On retire de fait à la BDP sa mission de promotion de la lecture. L'animation est éloignée et détachée du fonctionnement quotidien de la BDP. Au Bureau les tâches valorisantes et reconnues par les médias notamment ; à la BDP les tâches ingrates et fastidieuses qui se noient dans la quotidienneté.

### 3.3.2 Nouvelles fonctions de la B.D.P.

De ces propositions pour un nouveau schéma départemental de la lecture publique, il s'ensuit une nouvelle réflexion autour des missions de la BDP. La déconcentration accrue et le redéploiement sur le terrain avec la sectorisation autour de la dynamique engendrée par les bibliothèques-relais et les bibliothèques-points d'appui de niveau 1 impliquent de recentrer les missions de la BDP autour d'objectifs clairs. La BDP doit procéder à l'élimination de dessertes peu rentables (quel est le seuil de non-rentabilité d'un point-lecture, d'une bibliothèque ?) et investir ses moyens en personnel, en livres et en véhicules au profit de structures communales ou intercommunales dont les garanties de pérennisation sont connues.

La professionnalisation de la BDP peut s'accroître par une réorganisation efficace des tâches liées au circuit du document et par les possibilités offertes par l'informatique. Mais, la concrétisation de ces objectifs nécessitent l'augmentation des budgets d'acquisition pour les supports autres que le livre - sans pour autant diminuer ceux-là - et le recrutement de professionnels.

Ces nouvelles orientations de la BDP élargissent sa mission d'origine : « approvisionner la campagne en livres ». La BDP prête des livres mais aussi d'autres documents ; elle assume de plus en plus des fonctions de formateur, de conseiller technique, d'animateur, au quotidien, à la Centrale, dans les bibliothèques-relais mais dorénavant sur place dans chacune des bibliothèques de son réseau. C'est pourquoi l'appellation de « bibliothèque départementale de prêt » ne se justifie plus. Elle est plus que cela ; elle devrait devenir la Bibliothèque Départementale de la Gironde, au service de la lecture publique en milieu rural.

## CONCLUSION

Le poids de l'héritage de la BDP de la Gironde, la complexité des enjeux induits par le réseau des bibliothèques ne m'autorisent pas, eu égard au temps passé dans ce département, à prétendre apporter des solutions aux dysfonctionnements repérés. Cependant, quelques aspects me semblent propices à l'émergence de nouvelles façons d'aborder la notion de réseau dans le but de développer la lecture publique et de combler le retard pris par ce département :

- ❖ La définition des missions de la BDP en général et de chacun de ses services (Centre de ressources, Médiabus, en particulier) sur la formulation d'objectifs clairs validés par l'autorité de tutelle de la BDP et par la direction et les agents de BDP elle-même
- ❖ La définition des missions des bibliothèques du réseau de la BDP qu'elles soient des bibliothèques point d'appui de niveau 1 ou 2 ou des points-lecture. Le vote du projet de convention à établir entre chaque bibliothèque et la BDP, puis sa mise en application en constituent les premières étapes positives
- ❖ La sensibilisation, par l'intermédiaire de la direction de la BDP et par le tout nouveau Service du Livre et du Document, auprès des élus (maires et conseillers généraux) de l'importance de l'intercommunalité pour le développement de la lecture publique en Gironde
- ❖ La création d'une dynamique de réseau impulsée par la BDP autour de la lecture, telle qu'elle associe les bibliothèques par secteur géographique dans la zone d'attraction des bibliothèques-relais. Cette dynamique pourrait concerner la diffusion des documents de toute nature - et non seulement des livres -, l'animation (prêts d'expositions et de matériel mais aussi création d'animations livrées clés en main), la formation et l'assistance technique
- ❖ L'exploitation des outils statistiques de la BDP et des bibliothèques du réseau, l'établissement de tableaux de bord dans une perspective d'évaluation et d'aide à la prise de décisions
- ❖ La diffusion de l'information par les nouveaux moyens de communication entre les bibliothèques du réseau, entre la BDP et le Conseil Général

S'engager résolument dans la voie du changement nécessite de définir des orientations à court et à moyen terme :

a) pour la BDP :

- re-professionnalisation des activités de la BDP dans le but de gagner du temps et d'accroître la qualité des prestations fournies. Cela pourrait se concrétiser par une rationalisation des tâches effectuées lors du circuit des documents (récupération des notices), par une rationalisation des tournées du bibliobus (élimination de certaines dessertes peu rentables), par la diffusion d'outils tels que la charte des acquisitions et de bibliographies
- re-déploiement sur le terrain des bibliothécaires de la BDP afin d'être au plus près des bibliothécaires, bénévoles ou salariées non-professionnelles des petites bibliothèques du réseau. Leur mission essentielle serait, par la mise en pratique de leurs conseils et leur participation effective, de tenter de mettre à niveau ces bibliothèques
- accroissement de l'offre de services à destination de l'ensemble des bibliothèques du réseau en fonction du niveau de développement de la bibliothèque : augmentation du volume de livres mis en dépôt, dans le respect de l'équilibre des fonds, prêt de documents audio-visuels, possibilités techniques de localiser et de réserver des documents
- organisation d'une meilleure information auprès des bibliothèques du réseau par l'amélioration du contenu de (*Episodes*), par l'augmentation de la fréquence de sa parution (trimestrielle), par la mise en place d'un réseau Intranet
- valorisation du travail de la BDP auprès des bibliothèques du réseau et du Conseil Général par la diffusion de bilans d'activités, par le marketing de son offre de services

b) pour le Conseil Général :

- engagement en faveur d'une politique de la lecture publique en milieu rural, basée non pas sur la création exclusive d'établissements de proximité mais sur la qualité des offres de lecture proposées aux habitants
- création de postes de professionnels (catégorie A et B) au sein de la BDP
- augmentation significative des budgets d'acquisition de la BDP, notamment des nouveaux supports (vidéocassettes, disques CD, cédéroms) afin que la BDP de la Gironde devienne une médiathèque
- aides pour la création et le développement de bibliothèques dans les communes de moins de 10 000 habitants en mettant la priorité à l'attribution d'aides en faveur des emplois en bibliothèque - pour une durée de 4 ans voire 6 ans-, et de l'informatisation des bibliothèques et en favorisant l'intercommunalité. Les nouvelles mesures qui

l'année un bilan, de constater si ces mesures financières ont eu un impact décisif en matière de création de bibliothèques.

d) pour les communes et les bibliothèques du réseau :

- signature de la future convention liant toute bibliothèque du réseau à la BDP et au Conseil Général et respect des engagements pris : normes minimales de superficie, de budget d'acquisition de documents, de personnel
- volonté réelle de travailler dans un cadre intercommunal institutionnel et professionnel. Ce pourrait être l'occasion de rompre un certain isolement et de mettre en pratique de nouvelles façons de travailler par la mise en commun des expériences et des connaissances dans une logique de développement du réseau. Chaque bibliothèque aurait une mission à l'égard des autres bibliothèques situées dans son environnement géographique proche
- professionnalisation des pratiques quotidiennes par la mise en pratique des conseils donnés par la BDP

La réflexion engendrée ces derniers mois au sein de la BDP par l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT) et par l'élaboration du projet de service témoigne de l'intérêt porté par tous les agents à l'amélioration du service public. Néanmoins, les mesures d'accompagnement en termes de moyens humains, financiers et techniques demeurent très limitées. Il est seulement prévu l'embauche prochaine d'un emplois-jeune, chargé des nouvelles technologies. L'avenir de la BDP et donc de la lecture publique en milieu rural relève également de l'engagement politique et financier du Conseil Général. Pourtant, pour la troisième année consécutive, le budget imparti à la culture a été « oublié » : il représentait avec 65,9 millions de francs 1,43% du budget total. Il est le témoin d'une politique culturelle élaborée à court terme.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Les Bibliothèques Départementales de Prêt

### 1.1 Ouvrages généraux

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT. *Bibliothèques départementales, un défi pour l'avenir : actes des journées d'étude de Rodez, 14-16 novembre 1994*. ADBDP, 1994

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT. *Guide des BCP 1999*. ADBDP, 1999.

ADBDP adresse URL: <http://www.adbdp.asso.fr> . (site consulté régulièrement en juin-juillet et décembre 1999, et en janvier 2000)

CALENGE, Bertrand. « Les Bibliothèques centrales de Prêt : naissance de la lecture publique rurale » In *Histoire des bibliothèques françaises*. T.4. Promodis, Editions du Cercle de la Librairie, 1992. p.296 – 315.

CALENGE, Bertrand. « Les Bibliothèques centrales de prêt à la recherche d'une définition » In *Histoire des bibliothèques françaises*. T.4. Promodis, Editions du Cercle de la Librairie, 1992. p. 647 - 659.

CALENGE, Bernard. *Les Petites bibliothèques publiques*. Editions du Cercle de la Librairie, 1996 (Bibliothèques)

LEVY, Simone. « Introduction à une histoire subjective des BDP. ». *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° 167, 1995, p. 23-24

MARCEL, Christine. *La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Côte-d'Or : 1964-1994 : création, évolution, stratégie*. Mémoire d'étude de DCB, Enssib, 1995

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales Bibliothèques Départementales de Prêt des départements d'outre-mer Bibliothèques départementales de prêt : données 1997*. Direction du livre et de la lecture, 1999. 300 p.

SIMONNEAU, Monique. « Histoire et rôle des BDP » In *Publics éloignés de la lecture*. Presses universitaires de Bordeaux, s.d., p. 25-33. (Lecteurs bibliothèques usages nouveaux)

*Transversales*. ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT. ADPDP, 1998-1999

## 1.2 La lecture en milieu rural

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET. *Le Livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantenaire Centre Georges Pompidou, 1 -14 novembre 1995.* - 179 p.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET. *Lectures publiques dans l'espace rural européen : actes du colloque de Colmar 12,13,14 novembre 1996.* ADBDP, Conseil Général du Haut-Rhin, 1997. 184 p.

DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre. *Les Publics éloignés de la lecture.* Presses universitaires de Bordeaux, s.d.

GASC, Michèle. « Le rôle social du bibliothécaire en milieu rural ». *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° 164, 1994, p.23-27

GRENTZINGER, Dominique. *L'usage social du bibliobus dans les communes rurales du Haut-Rhin.* Mémoire d'étude de DCB, Enssib, 1993

GUYOT, Véronique. *La fréquentation des bibliothèques en milieu rural : un exemple en Saône-et-Loire.* Mémoire d'étude de DSB, Ensb

LADEFOUX, Raymonde, PETIT, Michèle, GARDIEN, Claude-Michèle. *Lecteurs en campagne : les ruraux lisent-ils autrement ?.* Centre Georges Pompidou - BPI, 1993

LEBLOND, Corinne. *Etude des publics des bibliothèques des petites communes du Rhône (réseau de la Bibliothèque Départementale de prêt) : composition, pratiques, représentations, satisfaction.* Mémoire d'étude de DCB, Enssib, 1995

PASCAL, Marie-Christine. *Médiathèque rurale : mythe ou réalité ?.* Mémoire d'étude de DSB, Ensb, 1991

PETIT, Michèle. « La lecture en milieu rural : une pratique risquée ? ». *Les Actes de lecture*, n°45, 1994

PICAUD, Carine. *Culture des villes, culture des champs : la lecture publique en milieu rural.* Mémoire d'étude de DCB, Enssib, 1995

SAVINA, Evelyne. *Qui sont les bénévoles des Bibliothèques Centrales de Prêt ? : l'exemple de la Bibliothèque Départementale des Yvelines.* Mémoire d'étude de DCB, Enssib, 1991

## 1.3 La formation

CARACO, Alain. « La formation des usagers ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1999, p. 70-74

DOURLENT ? Annie. « BDP et formations ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°4, 1998,p.125-128

GEMMERLE, Martine. *La Formation dans les réseaux départementaux des Bibliothèques Centrales de Prêt*. ADBCP, 1990. dactylogr. , 126 p.

## 1.4 Informatisation et nouveaux médias

CONSEIL GENERAL DE SAONE-ET-LOIRE. *Le Service de télédocumentation de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Saône-et-Loire*. Conseil Général, 1996 (Etudes et recherches). 221 p.

VOLTZENLOGEL, Bernard. « Les enjeux de l'informatisation : les réseaux départementaux de lecture publique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°4, 1995, p.40-43

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DES LANDES adresse URL : <http://www.perso.wanadoo.fr/bdp40> (site consulté en janvier 2000)

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE DORDOGNE adresse URL : <http://www.perigord.tm.fr/BDP/pages/sommaire.htm> (site consulté en janvier 2000)

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE LA MAYENNE adresse URL : <http://www.cg53.fr/FR/culture> Tourisme Sports/Culture/Lecture (site consulté en janvier 2000)

## 2. Le département de la Gironde

*Aquitaine éco 2000*. BROUSTET Bernard, Chef. de projet. Bordeaux, Sud-Ouest, 1999. 224 p.

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE adresse URL <http://www.cg33.fr> (Site consulté en décembre 1999)

*Dites 33 : le journal du personnel du Conseil Général de la Gironde*. MARTY Gérard, dir. de la publication. Bordeaux : Conseil Général, 1999.

DUCASSE, Brigitte. *Gironde*. LEC. Edition, Hatier, Conseil Général de la Gironde, 1997. (Connaître et comprendre un département).

*Gironde : le magazine du Conseil Général de la Gironde*. MADRELLE Philippe, dir. de la publication. Bordeaux : Conseil Général, 1999.

RANOUX, Patrick (réal.). *Gironde sur CD 99 : atlas des terroirs et des hommes*. CD 33, 1998 (Document électronique)



TREGOUET, Bruno (dir.). *La Gironde : aspects socio-économiques*. INSEE –Aquitaine, 1997.133 p.

### 3. La BDP de la Gironde

CAID, Michel. *Etude Annexes*. Université de Bordeaux 2, ca 1984, 2 vol. dactylogr. 440 p.+ n.p.

CAID, Michel. *La Lecture publique en Gironde : réactualisation 1991, rapport intermédiaire*. Université de Bordeaux 2, 1991, 3 vol. dactylogr. 670 p

CAID, Michel. *La Lecture Publique en Gironde : réactualisation 1991 rapport final*. Université de Bordeaux 2, 1992, dactylogr. 158 p.

COURAUD, Claudine « Relations entre la BDP et une petite bibliothèque municipale » In *Publics éloignés de la lecture*. Presses universitaires de Bordeaux, s.d., p. 59-65 (Lecteurs bibliothèques usages nouveaux)

DAGUERRE, Bernard. « La Bibliothèque Départementale de Prêt : au service du livre en Gironde » *Gironde-Magazine*, mars-juin 1991, n°24

(épisodes) : *lettre d'information de la Bibliothèque Départementale de Prêt*. Le Directeur Général des Services Départementaux, dir. de la publication. Bordeaux, Conseil Général, 1991-1999

GAESSLER, Carole. « La Bibliothèque Départementale de Prêt au service de la lecture publique » *Girondes*, 1<sup>er</sup> trimestre 1991

GARETS, Eric des, CHASTANG, Fabrice, LESPIAU François. *Livre Aquitaine mode d'emploi*. Centre Régional des lettres d'Aquitaine, 1983

GRAVELAINE, Frédérique de « Bibliothèque départementale de prêt de la Gironde Saint-Médard-en-Jalles (33) » In *Architectures publiques*, Mardaga, 1990.

LADET, Catherine. *Mission de conseil en organisation à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde*. Florian Mantione Institut, 1992, dactylogr. n.p.

MARTIN, Viviane. « Relations entre la BDP et un dépôt de livres rural » In *Publics éloignés de la lecture*. Presses universitaires de Bordeaux, s.d., p. 67-69 (Lecteurs bibliothèques usages nouveaux)

SIMONNEAU, Monique. « 1983-1990 : évolution du réseau de la bibliothèque départementale de prêt de la Gironde » *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° 147, 2<sup>ème</sup> trimestre 1990, p.14-18

SIMONNEAU, Monique « La BDP de la Gironde » In *Publics éloignés de la lecture*. Presses universitaires de Bordeaux, s.d. p.53-57 (Lecteurs bibliothèques usages nouveaux)

#### 4. Aménagement du territoire

*Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1995. Dossier : « les Réseaux départementaux de lecture publique »

*Les Collectivités locales en France : les notices*. La Documentation française, CNFPT, 1996

JAFFRES, Isabelle. *Lecture publique et aménagement du territoire : le rôle de la Bibliothèque Départementale de Prêt et de son réseau. Etude à partir de l'exemple du Finistère*. ENSSIB, 1993 (Mémoire d'étude). dactylogr., 44 p.

LATARJET, Bernard. *L'aménagement culturel du territoire*. La Documentation Française, 1992

LE SAOUT, Rémy. *L'intercommunalité : logiques nationales et enjeux locaux*. Presses Universitaires de Rennes, 1997 (Espaces et territoires)

MONTBARBON, Patrick. « Petites bibliothèques partenaires de l'aménagement rural : l'exemple du Tarn-et-Garonne » *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1995, p.58-61

PASCAL, Marie-Christine. « Défense et illustration de l'intercommunalité ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, n° 169, 1995, p.76-80

PONCET, Jean-François. *L'Avenir de l'espace rural français*. Economica, 1991

ROBILLARD, Charles. « La Médiathèque : nouvel outil pour le développement culturel en milieu rural ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1996, p.58-60

RIZZARDO, René. *La Décentralisation culturelle*. La Documentation française, 1991 (Notes et études documentaires)

VAN DAM, Jean-Claude. « Les relais-livres en campagne : milieu rural, lecture publique et aménagement culturel du territoire ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°4, 1996, p.23-27

VOLTZENLOGEL, Bernard. « Les réseaux départementaux de lecture publique : permanences et mutations ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, n° 168, 1995, p. 50-52

## 5. Les politiques culturelles

CARDONA, Janine. *Chiffres clés de la culture 1998*. La Documentation Française, 1999

*Coopération des collectivités publiques et action culturelle*. La Documentation française, 1999

DJIAN, Jean-Michel. *La politique culturelle*. Le Monde Editions, 1993 (Marabout)

DONNAT, Olivier. *Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997*. La Documentation Française, 1998

FARCHY, Joëlle, SAGOT-DUVAUROUX, Dominique. *Economie des politiques culturelles*. PUF, 1994 (Economie)

*L'Impact et l'appât des événements culturels dans le développement local et régional : avis et rapport au Conseil Economique et Social*. Editions des Journaux Officiels, 1998

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE. *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*. La Documentation française, 1995

MOULINIER, Pierre. *L'évaluation au service des politiques culturelles locales : éléments pour la réflexion et l'action*. La Documentation française, 1994

MOULINIER, Pierre. *Les politiques publiques de la culture en France*. PUF, 1999 (Que sais-je ?)

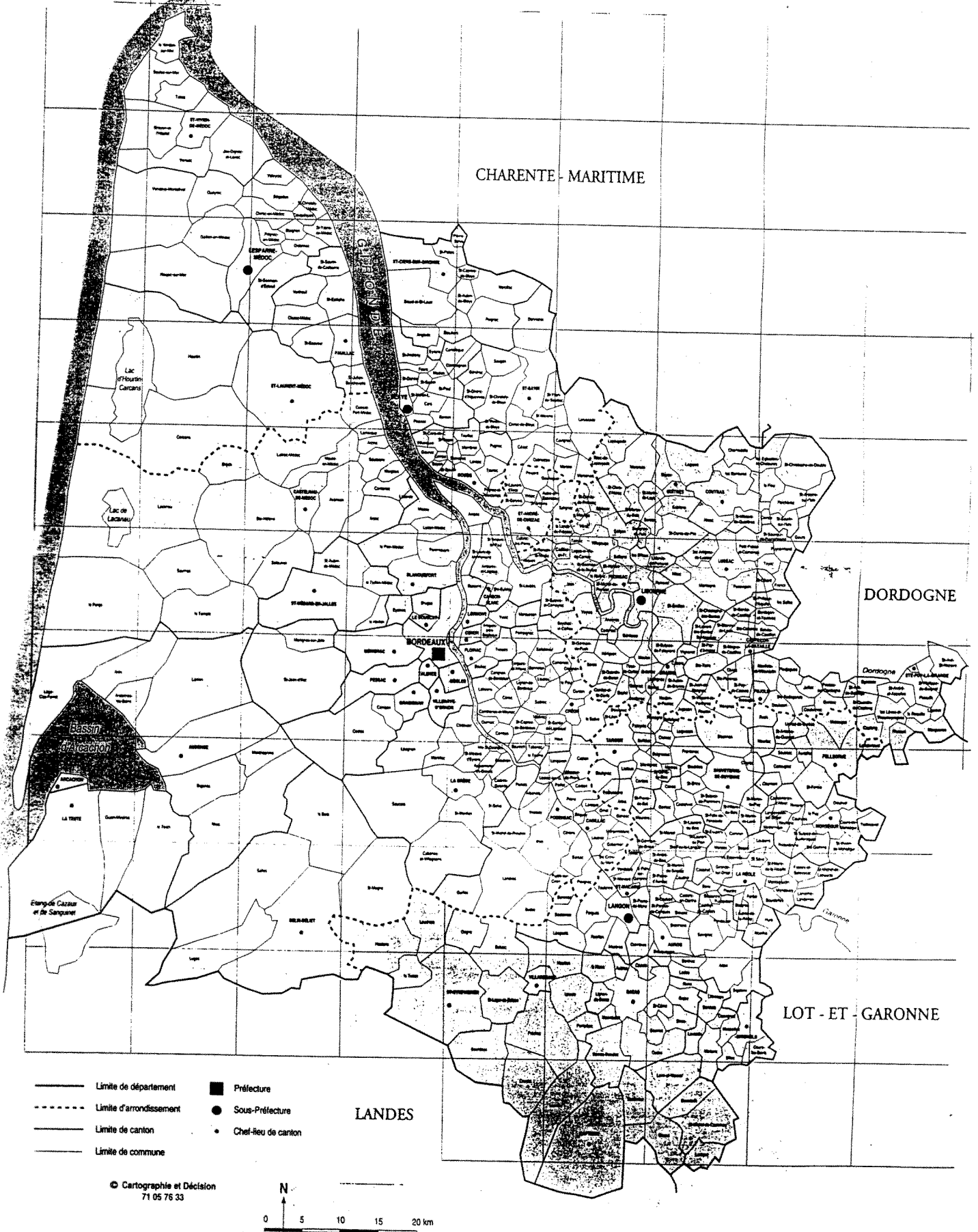
# **ANNEXES**

# PLAN DES ANNEXES

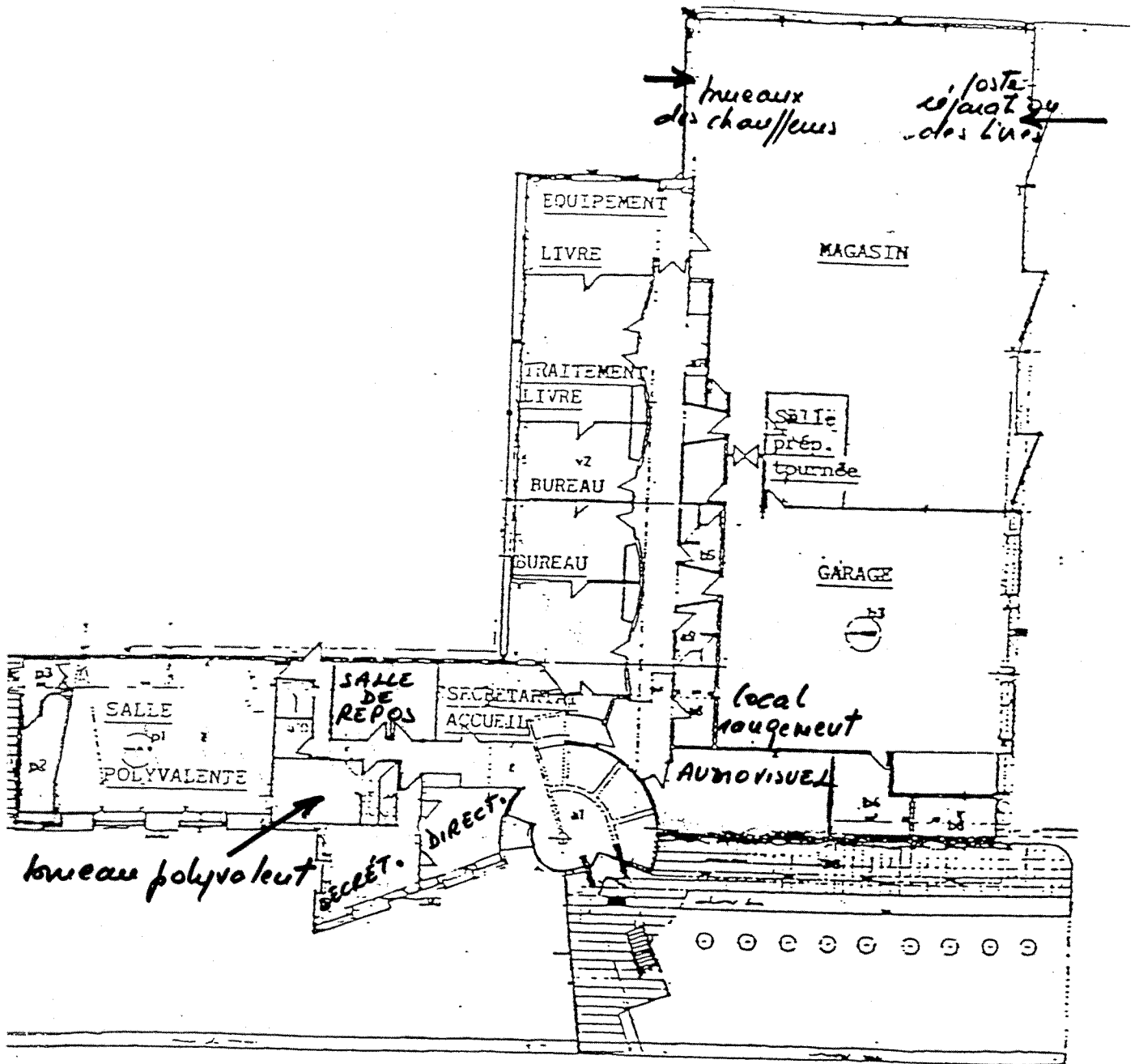
<u>ANNEXE N°1</u>	CARTE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	II
<u>ANNEXE N°2</u>	PLAN DE LA BDP	III
<u>ANNEXE N°3</u>	CHARTRE DU BIBLIOTHECAIRE VOLONTAIRE	IV
<u>ANNEXE N°4</u>	QUESTIONNAIRE BM DU RESEAU DE LA BDP	VI
<u>ANNEXE N°5</u>	PROJET DE CONVENTION	IX
<u>ANNEXE N°6</u>	CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	XIII
<u>ANNEXE N°7</u>	EVOLUTION DES SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL	XV
<u>ANNEXE N°8</u>	TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES :  ARRONDISSEMENT DE BLAYE	XVI
<u>ANNEXE N°9</u>	TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES :  ARRONDISSEMENT DE LESPARRE-MEDOC	XIX
<u>ANNEXE N°10</u>	TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES :  ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX	XXII
<u>ANNEXE N°11</u>	TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES :  ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE	XXV
<u>ANNEXE N°12</u>	TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES :  ARRONDISSEMENT DE LANGON	XXVIII
<u>ANNEXE N°13</u>	NATURE DES PRETS DU CENTRE DE RESSOURCES	XXXI
<u>ANNEXE N°14</u>	LIEUX D'EMPRUNT DES EXPOSITIONS	XXXII
<u>ANNEXE N°15</u>	DEPOTS DE LA BDP DANS LES MAIRIES	XXXIII

# ANNEXE n°1

## CARTE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



# ANNEXE N°2 PLAN DE LA BDP



RUE GUYNEMER  
BP 52-CAUPIAN  
33166  
SAINT-MEDARD  
EN-JALLES

# **ANNEXE N°3**

## **CHARTRE DU BIBLIOTHECAIRE VOLONTAIRE**

**Conseil supérieur des bibliothèques (1992)**

Considérant que :

- professionnalisme et volontariat ne s'opposent pas en matière de bibliothèques, mais s'appuient l'un sur l'autre ;
- les volontaires sont indispensables au fonctionnement d'un service de lecture publique dans les petites communes et que ce volontariat implique l'acceptation de contraintes qui doivent avoir leur contrepartie ;
- les professionnels sont indispensables dès que la population de la commune ou du groupement de communes responsable de la bibliothèque atteint 2 000 habitants et qu'ils assurent l'assistance technique dont ont besoin les volontaires ;

le Conseil supérieur des bibliothèques a adopté la présente charte du bibliothécaire volontaire auprès des bibliothèques départementales de prêt.

### **Article premier**

Le bibliothécaire volontaire affirme son engagement personnel auprès de la collectivité, au sein d'un service public de lecture dont il reconnaît les contraintes et assume les responsabilités.

### **Article 2**

Le bibliothécaire volontaire propose son temps et sa compétence au service de la collectivité, et reconnaît que l'autorité publique s'exerce sur son activité volontaire.

L'autorité publique reconnaît le bibliothécaire volontaire comme concourant au service public.

### **Article 3**

Le bibliothécaire volontaire collabore avec les bibliothécaires professionnels, dans un esprit de complémentarité au service des usagers actuels, potentiels et futurs de la



bibliothèque. Il accepte d'être encadré par ces professionnels. Il a droit à recevoir les responsabilités correspondant à ses compétences.

## **Article 4**

La formation professionnelle est un droit et un devoir du bibliothécaire volontaire. Des formations doivent être proposées sous les formes les plus appropriées au bibliothécaire volontaire, qui a soin de parfaire sa nécessaire formation initiale par une formation continue.

## **Article 5**

Le bibliothécaire volontaire a droit à des conditions de travail correctes, tant en matière de moyens que de sécurité.

## **Article 6**

Le bibliothécaire volontaire offre son engagement sans contrepartie de rémunération.

## **Article 7**

Toutefois, il a droit à entière rémunération pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de son activité volontaire, et notamment de formation, ses frais de déplacement et, le cas échéant, ses frais d'assurance.

## **Article 8**

Le bibliothécaire volontaire est entièrement responsable des biens qui lui sont confiés, et du service dont il a la charge. Il a droit à toute la protection publique contre les risques encourus au cours de son activité volontaire.

## **Article 9**

Le bibliothécaire volontaire accepte de s'engager pour une durée et une régularité déterminées en accord avec l'autorité publique ; Il ne saurait être écarté sans motif grave ou nécessité de service et sans concertation préalable.

# ANNEXE N°4

## QUESTIONNAIRE BM DU RESEAU DE LA BDP

### 1. COMMUNE

Nombre d'habitants : 1999

1990

Chef-lieu de canton    oui

non

Nombres de communes

caractéristiques

Population    1999

1990

### 2. PERSONNEL

Responsable

Fonction

ETP

Salariés :

Fonction

ETP

Bénévoles    oui

non

Nombre

ETP

### 3. BIBLIOTHEQUE

Statut : BM

association

Superficie

Fonds documentaires :

Livres

BM

BDP

Mode de desserte :

#### **4. HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Création

Extension, aménagement

Subventions (Etat, Conseil Général)

#### **4. RELATIONS BM/BDP**

Prêt de documents

Formation

Conseils

Mode de desserte

Points forts

Points faibles

#### **5. RELATIONS BM /AUTRES BM**

# ANNEXE N°5

## PROJET DE CONVENTION

**entre les communes adhérentes au service de la Bibliothèque Départementale de Prêt**

ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE, représenté par Monsieur Philippe MADRELLE, Président

En application de la décision de la commission permanente du .....

ET LA COMMUNE DE .....

Représentée par M., Mme ....., Maire,

En application de la délibération du Conseil municipal du .....

Les communes créent et font créer les bibliothèques municipales (loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, art. 61)

Le Conseil Général, par sa Bibliothèque Départementale, apporte son soutien aux communes de moins de 10 000 habitants qui le désirent (loi n° 82-213 du 2 mars 1982, art.23).

La BDP de la Gironde et les bibliothèques municipales qui bénéficient de son soutien forment le « réseau des bibliothèques de la Gironde ».

Il est convenu ce qui suit :

### **TITRE I – LES OBLIGATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET**

**ARTICLE I :** A la demande du Maire et au bénéfice de la bibliothèque communale, la BDP assure un dépôt de livres selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- par bibliobus, au jour fixé par la BDP
- à la BDP, en accueillant les responsables dans ses locaux, sur rendez-vous, aux jours de permanence
- à la Bibliothèque-Relais de prêt la plus proche, lors des permanences qui y sont périodiquement assurées : BELIN-BELIET, CARBON-BLANC, CASTILLON, LESPARRE , LANGON, PEUJARD, SAINT-CIERS

La BDP s'engage à prêter à la bibliothèque communale un minimum de 150 livres. Ce fonds devra être équilibré : fictions adultes et enfants, documentaires adultes et enfants. Ces

documents seront prêtés gratuitement à la commune, pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

**ARTICLE II** La BDP propose ses services complémentaires :

- 1) la formation initiale et continue des responsables et des animateurs de la bibliothèque, selon un programme annuel de stages et de journées (accès sur inscriptions),
- 2) le conseil et l'assistance technique pour la mise en place, la gestion et l'animation de la bibliothèque,
- 3) le prêt de documents audio-visuels, d'expositions et de matériel, à la demande et ponctuellement, à l'occasion des manifestations pour la promotion du livre et de la lecture,
- 4) la mise à disposition de son Médiabus dans le cadre d'actions ciblées en direction de nouveaux publics ou de publics spécifiques

**ARTICLE III** : Tous les services de la BDP sont gratuits. Chacun des services fait l'objet d'un règlement :

- a) échange de documents à la BDP
- b) échange de documents en relais de prêt
- c) échange de documents en tournée du bibliobus
- d) centre de ressources
- e) formation
- f) Médiabus

## **TITRE II : LES OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**

**ARTICLE IV** :

Le Maire de la commune es-qualité, se porte garant du bon fonctionnement de la bibliothèque et de la qualité de ses relations avec la BDP. Il s'engage à installer la bibliothèque dans un local propre et chauffé, bien signalé, correctement assuré, aménagé pour un libre accès aux documents, ouvert à tous les publics. Le local devra être, dans la mesure du possible, réservé à la bibliothèque et dans tous les cas aménagé pour cette activité.

#### **ARTICLE V :**

Le Maire est responsable du dépôt de livres de la BDP. A l'issue des contrôles effectués par le BDP, les livres et les documents manquants seront estimés par la BDP, et devront être remplacés, à l'identique ou équivalent, par la collectivité signataire de la convention.

#### **ARTICLE VI :**

Le Maire désigne un responsable, bénévole ou non, pour gérer et animer la bibliothèque. Le nom de ce responsable, correspondant de la BDP, figure dans le document annexe de la présente convention. Le responsable s'engage à respecter les règles de fonctionnement des services qu'il souhaite utiliser. La signature du règlement afférent à ces services tiendra lieu d'engagement.

Le responsable de la bibliothèque devra suivre obligatoirement et préalablement une formation de base, dispensée gratuitement à la BDP sur l'initiation et la gestion d'une bibliothèque.

#### **ARTICLE VII :**

Dans le cas de la desserte par bibliobus, un avis indiquant le jour et l'heure approximative du passage du bibliobus est adressé à la Mairie 10 jours à l'avance. La commune devra prévoir le stationnement de celui-ci, en sécurité et à proximité du dépôt. Pour effectuer le prêt informatisé, une prise électrique et une prise téléphonique sera disponible. Pour procéder au renouvellement du dépôt de livres, un responsable doit être présent lors du passage du bibliobus.

#### **ARTICLE VIII :**

La bibliothèque ouvrira régulièrement au moins quatre heures par semaine, à des heures adaptées au public, permettant au maximum de lecteurs de pouvoir s'y rendre. La consultation et le prêt de documents seront entièrement gratuits.

Une copie du règlement intérieur de la bibliothèque sera jointe en annexe de la présente convention. Outre les jours et heures d'ouverture, le règlement mentionnera la gratuité du prêt.

## **ARTICLE IX :**

Le Maire s'engage à transmettre la questionnaire annuel envoyé par la BDP relatif au fonctionnement de la bibliothèque et à signaler à la BDP tout changement de responsable, de lieu, d'horaire ...

Pour une bibliothèque municipale, le conseil municipal devra voter des crédits de fonctionnement et d'investissement, attribués à celle-ci.

## **ARTICLE X :**

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, sauf en cas de non-respect de ses engagements par l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être dénoncée par l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Seront annexées à la présente convention les pièces suivantes :

- 1) la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer la présente convention,
- 2) une note mentionnant :
  - a) l'adresse de la bibliothèque et sa situation dans la commune,
  - b) le nom du responsable de la bibliothèque ainsi que ses coordonnées (adresse personnelle, numéro de téléphone)
  - c) le choix de la commune concernant le mode d'approvisionnement en livres et documents
- 3) la copie du règlement intérieur de la bibliothèque

Fait à .....

Le .....

Le Président du Conseil Général de la Gironde

Fait à .....

Le .....

Le Maire

# ANNEXE N°6

## CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

**ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**, représenté par M. Philippe MADRELLE, Président

**ET LA COMMUNE de**  
**Représentée par**

**Maire,**

En application de la décision de la Commission Permanente du

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE I :**

La Commune bénéficie d'une subvention du Conseil Général pour la réalisation (ou l'extension) de la Bibliothèque Municipale

- au titre des travaux de construction ou d'aménagement
- au titre de l'équipement en mobilier spécifique

### **ARTICLE II :**

L'attribution des subventions est soumise au respect des conditions suivantes :

- le local est affecté à l'usage exclusif de la Bibliothèque ; il représente une superficie minimum de 50 m<sup>2</sup>.
- la bibliothèque fonctionne en gestion municipale directe : le Conseil Municipal approuve et fait appliquer le règlement.
- le prêt au public est gratuit : seul un droit d'inscription peut être demandé moyennant le rattachement de la Bibliothèque à une Régie de Recettes municipale.
- le prêt est assuré à tout public sans distinction d'âge ou de catégorie ; il est ouvert aux scolaires et aux enseignants : il ne leur est pas réservé.
- La bibliothèque est normalement ouverte au public au moins deux fois par semaine pour un minimum de 6 heures
- un crédit d'achats de livres est attribué chaque année à la Bibliothèque pour la constitution d'un fonds propre ; il est calculé sur la base de 5 F minimum par habitant.
- le budget municipal couvre en outre l'ensemble des dépenses de fonctionnement : assurance du local, et de son contenu, responsabilité civile, achat de fournitures et de petit matériel, dépenses liées à la promotion de la Bibliothèque et aux activités d'animation ...



- les collections sont traitées selon les normes bibliothéconomiques en vigueur par des personnes rémunérées ou bénévoles ayant au moins suivi le module de formation initiale dispensée par la Bibliothèque Départementale de Prêt
- la Bibliothèque Municipale présentera un rapport annuel d'activités comprenant un minimum d'éléments statistiques relatifs aux collections, aux acquisitions de l'année, à la fréquentation de la Bibliothèque, aux activités de prêt ... une copie en sera adressée à la BDP.

### ARTICLE III

Sous réserve du respect de ses engagements, la Commune bénéficiera des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt :

- aide à la mise en place et au développement de la Bibliothèque Municipale sous forme d'assistance-conseil,
- formation gratuite des responsables,
- dépôt renouvelable de livres et de documents selon les besoins des utilisateurs,
- contribution à l'animation de la Bibliothèque.

Fait à

Fait à

Le

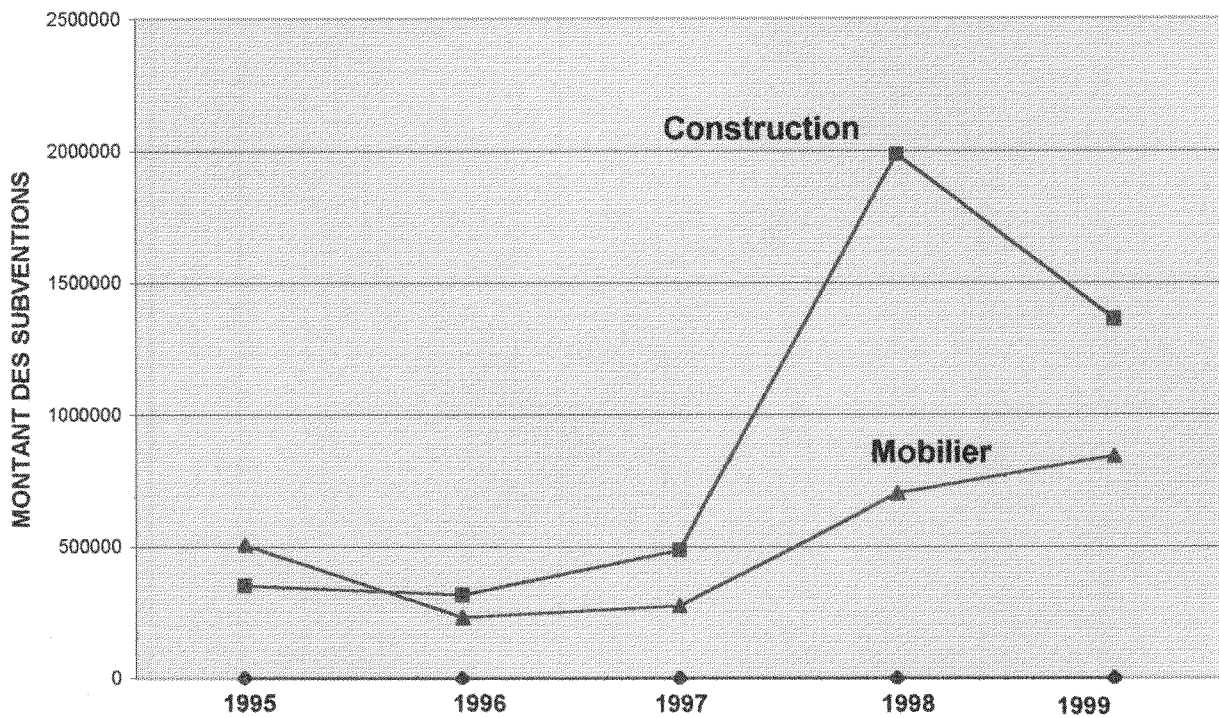
Le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

LE MAIRE

# ANNEXE N°7

## EVOLUTION DES SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL



# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE BLAYE

Données administratives			Bibliothèques							
Canton	Population chef-lieu	Nb communes	Population totale	Bibliothèque	Réseau BDP	Statut	Personnel	Superficie	Heures d'ouverture	Budget acquisitions
BLAYE	4 668 h (1)	13	13 681 h	oui	oui	BM	AQC (5)	517 m <sup>2</sup>	24 h	191 355 F
	0,95% (2)	11 rurales (3)	0,42% (4)				AP + AQP	0,11m <sup>2</sup> /h		41 F/h
BOURG	2 115 h	15	12 322 h	oui	oui	BM	bénévoles		7 h	
	-0,22%	toutes rurales	0,13%							
ST CIERS	3 095 h	11	11 040 h	oui	oui	BM	AQP	?	20 h	17 500 F
	0,70%	10 rurales	0,26%							5,65 F/h
ST SAVIN	2 077 h	16	17 092 h	oui	oui	BA	1 CES	104 m <sup>2</sup>	13 h	16 731 F
	1,08%	toutes rurales	0,73%				5 bénévoles	0,05 m <sup>2</sup> /h		8,05 F/h

ANNEXE N°8

TABLEAU : les données, quelquefois partielles ou lacunaires, sont extraites des rapports d'activité 1998 fournis par les bibliothèques et certaines ont pu être complétées lors des entretiens que j'ai eus lors des visites

(1) : données démographiques de l'INSEE du dernier recensement, à la date d' août-septembre 1999

(2) et (4) : taux de variation entre le recensement de 1990 et celui de 1999

(3) : "une commune est dite rurale lorsqu'elle est implantée sur un territoire qui comprend un ensemble d'habitations comportant moins de 2 000 habitants" INSEE

Sigles : A = agent du patrimoine autre que filière culturelle; AP= agent du patrimoine; AQP = agent qualifié du patrimoine;

AC= assistant de conservation;AQC=assistant qualifié du patrimoine; B=bibliothécaire;

CES= contrat emploi consolidé; CEC=contrat emploi consolidé; EJ= emploi jeune

BM = Bibliothèque Municipale; BA= bibliothèque associative

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE BLAYE

FONDS DOCUMENTAIRES							
B.M.	LIVRES	REVUES	SON	VIDEO	CDR	INTERNET	INFORMATIQUE
BLAYE	7 840	47	13	77	0	non	Liber
BOURG						non	non
ST CIERS	6 002	5	0			non	prévu 2001
ST SAVIN	5 084	0 ?		0	0	non	prévu

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE BLAYE

STATISTIQUES						OBSERVATIONS
BM	PRETS	LECTEURS	ECOLES	FONDS BDP	DESSERTE	
<b>BLAYE</b>	30 746	26,52%		700 livres	Centrale (5)	bibliothèque aux normes ouverte en 1997 drainant un très large public hors commune <b>Canton bien pourvu BIB. N°1</b>
	6,58 l/h	45% H.C. (6)				
<b>BOURG</b>				1870 livres	relais	<b>Canton sous- développé</b>
<b>ST CIERS</b>	?	13,96%		52 livres	relais	<b>Canton bien pourvu Bib. Relais</b>
		1,6% H.C.				
<b>ST SAVIN</b>	4 552	10,15%	8 classes	2277 livres	relais	Petite bibliothèque. Points faibles: pas de personnel qualifié, faible taux d'inscrits <b>Canton bien pourvu BIB N°2</b>
	2,20 l/h					

(5) : mode de desserte choisi par les communes entre ces trois possibilités :  
tournée par bibliobus, bibliothèque-relais de prêt, Centrale

(6) : lecteurs inscrits résidant dans une autre commune

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LESPARRE - MEDOC

Données administratives			Bibliothèques							
Canton	Population chef-lieu	Nb communes	Population totale	Bib.	Statut	RESEAU BDP	Personnel	Superficie	Heures d'ouverture	Budget acquisitions
<b>LESPARRE</b>	4 855 h	15	15 095 h	oui	BM	oui	1/2AP, 2CES	120 m <sup>2</sup>	24 h	40 000 F
	0,40%	13 rurales	0,44%				2 bénévoles	0,02 m <sup>2</sup> /h		8,23 F/h
<b>PAUILLAC</b>	5 175 h	7	12 332 h	oui	BM	oui	AQP	50 m <sup>2</sup>	16 h	?
	-1,00%	6 rurales	-0,54%				A, 1 bénévole	0,009 m <sup>2</sup> /h		
<b>ST LAURENT</b>	3 364 h	3	7 239 h	oui	BM	oui	2 AP	230 m <sup>2</sup>	10h 30	?
	0,00%	toutes rurales	0,51%				1 bénévole	0,06 m/h		
<b>ST VIVIEN</b>	1 365 h	7	8 194 h	oui	BM	oui		?	19 h 30	?
	0,60%	6 rurales	0,09%							

ANNEXE N°9

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LEPARRE - MEDOC

FONDS DOCUMENTAIRES							
B.M.	LIVRES	REVUES	SON	VIDEO	CDR	INTERNET	INFORMATIQUE
LESPARRE	13 803	2	45	0	0	non	non
PAUILLAC	?	?	?	?	?	non	non
ST LAURENT		18	0	0	0	non	Microbib (en cours)
ST VIVIEN	?	?	?	?	?	non	non

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LESPARRE - MEDOC

STATISTIQUES						OBSERVATIONS
BM	PRETS	LECTEURS	CLASSES	FONDS BDP	DESSERTE	
LESPARRE	16 475	35,83%	5	1000 livres	relais	Bib. très vétuste, pas aux normes fort rayonnement hors commune; vague projet <b>Gros effort de développement BIB N°2.</b>
	3,39 l/h	60% h.c.	2 h.c.			
PAUILLAC				783 livres	relais	projet de médiathèque <b>Canton faible BIB N°1</b> quand la médiathèque sera réalisée
ST LAURENT	10 000	35,67%		241 livres	Centrale	<b>Canton bien pourvu</b>
	2,97 l/h					
ST VIVIEN				527 livres	bibliobus	<b>Gros effort de développement</b>



# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Données administratives				Bibliothèque		RESEAU		Heures	Budget	
Canton	Population	Nb commune	Population	Bib.	Statut	BDP	Personnel	Superficie	d'ouverture	acquisitions
	chef-lieu		totale							
AUDENGE	3 949 h	8	44 220 h	oui	BM	oui	AP	50m <sup>2</sup>	12 h	
	3,17%	1 rurale	2,47%				Bénévoles			
BELIN BELIET	2 755 h	5	11 856 h	oui	BM	oui	EJ	80 m <sup>2</sup>	8 h	
	0,53%	4 rurales	1,42%				Bénévoles			
BLANQUEFORT	13 914 h	6	50 549 h	commune hors compétence BDP						
	0,89%	2 rurales	1,23%							
CADILLAC	2 366 h	16	12 475 h	oui	BPT	non				
	-0,96%	10 rurales	-0,10%							
CARBON BLANC	6 619 h	6	34 091 h	oui	BM	oui	1A 1AQC	410 m <sup>2</sup>	19 h30	130 169 F
	1,40%	urbaines	1,19%				1A 1CEC	0,06 m <sup>2</sup> /h		19,66 F/h
CASTELNAU	3 165 h	19	26 128 h	oui	BA et	oui	8 bénévoles	70m <sup>2</sup>	?	
	1,48%	18 rurales	0,86%		BPT			0,02 m <sup>2</sup> /h		
CREON	2 856 h	28	37 200 h	oui	BA	oui	1/3 AP	200 m <sup>2</sup>	6h 30	30 640 F
	1,45%	20 rurales	0,74%				11 bénévoles	0,07 m <sup>2</sup> /h		10,72 F/h
FLOIRAC	16 164 h	3	23 004 h	commune hors compétence BDP						
	-0,45%	3 rurales	0%							
LA BREDE	3 128 h	13	30 882 h	oui	BPT	oui	12 bénévoles	45 m <sup>2</sup>	8h 30	15 169 F
	1%	9 rurales	1,14%					0,01 m <sup>2</sup>		4,86 F/h
LORMONT	21 385 h	4	33 049 h	commune hors compétence BDP						
	-11,00%	urbaines	0,21%							
PODENSAC	2 267 h	13	16 030 h	oui	BM	oui	5 bénévoles	95 m <sup>2</sup>		8 000,00 F
	0%	9 rurales	0,12%					0,04m <sup>2</sup>	5 h	3,52 F/h
ST ANDRE	7 234 h	10	16 910 h	oui	BM		AC	480 m <sup>2</sup>	18 h	
	1,47%	9 rurales	0,85%				AP	0,06 m <sup>2</sup> /h		
ST MEDARD	25 566 h	4	46 574 h	commune hors compétence BDP						
	1,65%	urbaines	1,65%							
TESTE de B.	22 967 h	3	42 748 h	commune hors compétence BDP						
	1,36%	urbaines	2,12%							

ANNEXE N°10

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

FONDS DOCUMENTAIRES							
B.M.	LIVRES	REVUES	SON	VIDEO	CDR	INTERNET	INFORMATIQUE
AUDENGE	?	?	?	?	?	non	?
BELIN BELIET	?	?	?	?	?	non	non
BLANQUEFORT							
CADILLAC							
CARBON BLANC	24 183 3,65 l/h	52	438	278	37	en projet	Opsys
CASTELNAU	?	?	?	?	?	non	non
CREON	12 404 4,34 l/h	5	0	0	0	non	Vdsys
FLOIRAC							
LA BREDE	6 200 1,98 l/h	0	0	0	0	non	non
LORMONT							
PODENSAC	4 123 1,81 l/h	0	0	0	0	non	non
ST ANDRE							
ST MEDARD							
TESTE de B.							

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

STATISTIQUES						OBSERVATIONS
BM	PRETS	LECTEURS	CLASSES	FONDS BDP	DESSERTE	
AUDENGE				525 livres	Centrale	Canton bien pourvu Bib d'Andernos Bib. N°1
BELIN BELIET				1 632 livres	relais	Canton bien pourvu Bib du Barp Bib N°1
BLANQUEFORT						Canton bien pourvu
CADILLAC						Canton démuni
CARBON BLANC	28 973 4,37 l/h	1 313 lecteurs 19,83%	oui	150 livres	relais	Canton bien pourvu BM/Bib.relais
CASTELNAU			oui	722 livres	Centrale	Canton bien pourvu Bib N°1 à développer (statut et professionnel)
CREON	N.C.	673 lecteurs 23,56%	oui	171 livres	relais	Canton bien pourvu Bib N°1 à développer (statut et professionnel)
FLOIRAC						Canton bien pourvu
LA BREDE	5 000 1,6 l/h	397 lecteurs 12,72%	oui	570 livres	Centrale	Canton bien pourvu Bib pour tous voir avec Léognan Bib N°1
LORMONT						Canton bien pourvu
PODENSAC	N.C.	130 5,73%	non	224 livres	relais	Gros effort de développement Bib N°2
ST ANDRE				512 livres	Centrale	Canton bien pourvu Bib N°1
ST MEDARD						Canton bien pourvu Centrale de la BDP
TESTE de B.						Gros effort de développement Bib Le Teich I BIB n°2 BA à développer

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

Données administratives			Bibliothèques							
Canton	Population chef-lieu	Nb communes	Population totale	Bibliothèque	Statut	Réseau BDP	Personnel	Superficie	Heures d'ouverture	Budget acquisitions
<b>BRANNE</b>	949 h	19	11 831 h	non		non				
	0,91%	toutes rurales	0,56%							
<b>CASTILLON</b>	3 112 h	14	10 378 h	oui	BM	oui	1 AQP 1AP	300 m <sup>2</sup>	20 h	80 980 F
	0,33%	12 rurales	0,22%				1 EJ	0,09 m <sup>2</sup> /h		26,02 F/h
							8 bénévoles			
<b>COUSTRAS</b>	7 002 h	12	19 220 h	oui	BM	oui	1 AQC	195 m <sup>2</sup>	15 h	
	0,51%	6 rurales	0,52%				1 Agent	0,02 m <sup>2</sup> /h		
<b>FRONSAC</b>	1 040 h	18	13 959 h	non						
	-0,28%	toutes rurales	0,06%							
<b>GUITRES</b>	1 478 h	13	13 345 h	oui	BM	oui	9 bénévoles	125 m <sup>2</sup>	?	
	0,58%	12 rurales	0,46%					0,08m <sup>2</sup>		
<b>LIBOURNE</b>	21 761 h	10	36 426 h	oui	BM	Ville hors compétence BDP				
		5 rurales	0,21%							
<b>LUSSAC</b>	1 333 h	14	7 765 h	oui	BM	oui	1 CES	30 m <sup>2</sup>	?	?
	-0,65%	toutes rurales	-0,58%					0,02 m <sup>2</sup>		
<b>PUJOLS</b>	604 h	16	7 183 h	oui	Point lecture	oui	1 CES	9 m <sup>2</sup>		
	0,59%	toutes rurales	0,51%				3 bénévoles	0,01m <sup>2</sup>		
<b>STE FOY</b>	2 788 h	14	11 534 h	oui	BM	oui	1Bib 1AQP	200 m <sup>2</sup>	39 h	73 873 F
	0,17%	11 rurales	0,32%				1 A 1CES	0,07 m <sup>2</sup>		26,50 F/h

ANNEXE N°11

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

FONDS DOCUMENTAIRES							
B.M.	LIVRES	REVUES	SON	VIDEO	CDR	INTERNET	INFORMATIQUE
<b>BRANNE</b>							
<b>CASTILLON</b>	7 000	15	6	9	20	en projet	Liber Media (en cours)
<b>COUTRAS</b>	?	?	?	?	?	non	?
<b>FRONSAC</b>							
<b>GUITRES</b>	?	?	?	?	?	non	non
<b>LIBOURNE</b>							
<b>LUSSAC</b>	?	?	?	?	?	non	non
<b>PUJOLS</b>	?	?	?	?	?	non	non
<b>STE FOY</b>	32 439 livres 11,63 l/h	26	0	62	22	en projet	Liber (en cours)

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

STATISTIQUES						OBSERVATIONS
BM	PRETS	LECTEURS	CLASSES	FONDS BDP	DESSERTES	
BRANNE						Canton démuni
CASTILLON	N.C.	700 22,49%	oui	3 935 livres	relais	Canton bien pourvu BM/Bib. Relais Bib N°1 60% des inscrits résident hors commune
COUSTRAS	?	?	?	1 076 livres	Centrale	Canton faible projet de médiathèque à St Seurin Bib. N°2
FRONSAC						Canton démuni voir avec Libourne
GUITRES	?	424 lecteurs 28,68%	oui	893 livres	bibliobus	Canton faible Bib N°2 à développer; sinon voir St Denis de Pile
LIBOURNE						la Ville de Libourne est hors compétence de la BDP mais ville-centre et bib très attractive pour les cantons voisins. Coopération à envisager avec la BM
LUSSAC	?	?	oui	848 livres	relais	Bib N°1 Canton démuni
PUJOLS	?	?	oui	310 livres	relais	Gros effort de développement (budget acquisitions) petite BM à Rauzan, projet à Gensac
STE FOY	17 209 6,17 l/h	1 734 62,19%	oui	120 livres	Centrale	78% des inscrits résident hors commune Canton bien pourvu Bib N°1

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

## ARRONDISSEMENT DE LANGON

Données administratives			Bibliothèques							
Canton	Population	Nombre	Population	Bib.	Statut	Réseau	Personnel	Superficie	Heures	Budget
	chef-lieu	communes	totale			BDP			d'ouverture	acquisitions
<b>AUROS</b>	662 h	14	4 497 h	oui	BM	oui	1/2 EJ	50 m <sup>2</sup>	4 h + écoles	?
	-0,12%	toutes rurales	0,27%				9 bénévoles	0,02 m <sup>2</sup>		
<b>BAZAS</b>	4 356 h	13	8 317 h	oui	BM	oui	13 bénévoles	51 m <sup>2</sup>	8 h	19 257 F
	0%	12 rurales	0,18%					0,01 m <sup>2</sup> /h		4,42 F/h
<b>CAPTIEUX</b>	1 502 h	6	2 174 h	oui	BM	oui	1 Agent	20 m <sup>2</sup>	3 h	10 000 F
	-1,41%	toutes rurales	-1%					0,01 m <sup>2</sup> /h		6,65 F/h
<b>GRIGNOLS</b>	1 058 h	10	2 646 h	oui	BA	oui	1 CES	?	?	?
	-0,05%	toutes rurales	0,37%				6 bénévoles			
<b>LANGON</b>	6 168 h	13	15 211 h	oui	BM	oui	1 Bib 1AQP	400 m <sup>2</sup>	40 h	29 166 F
	0,60%	10 rurales	0,85%				3A 1bénévole	0,06 m <sup>2</sup> /h		4,87 F/h
<b>MONSEGUR</b>	1 429 h	15	4 221 h	oui	BPT	non				
	-0,81%	toutes rurales	-0,10%							
<b>PELLEGRUE</b>	979 h	10	2 547 h	oui	BM	oui	1 bénévole	30 m <sup>2</sup>	7 h	?
	-0,73%	toutes rurales	-0,79%					0,03 m <sup>2</sup> /h		
<b>LA REOLE</b>	4 187 h	23	12 299 h	oui	BM	oui	1 AP	200 m <sup>2</sup>	12 h	8 340 F
	-0,23%	21 rurales	0,21%					0,04 m <sup>2</sup> /h		1,99 F/h
<b>ST SYMPHORIEN</b>	1 400 h	7	3 528 h	oui	BM	oui	1 AP	140 m <sup>2</sup>	12 h+écoles	21 500 F
	0%	toutes rurales	1%				9 bénévoles	0,1 m <sup>2</sup> /h		15,35 F/h
<b>ST MACAIRE</b>	1 541 h	14	8 073 h	oui	BA	oui	EJ	?	6 h	?
	0,61%	9 rurales	-0,09%				bénévoles			
<b>SAUVETERRE</b>	1 792 h	17	6 109 h	oui	BM	oui	bénévoles	?	6 h	?
	0,49%	toutes rurales	0,27%							
<b>TARGON</b>	1 685 h	19	5 851 h	oui	BM	oui	1 EJ	?	?	?
	0,51%	toutes rurales	0,40%							
<b>VILLANDRAUT</b>	815 h	8	3 979 h	non		n'appartient plus au réseau BDP				
	0,53%	toutes rurales	1%							

ANNEXE N°12

## TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON

FONDS DOCUMENTAIRES							
B.M.	LIVRES	REVUES	SON	VIDEO	CDR	INTERNET	INFORMATIQUE
AUROS	?	?	?	?	?	non	non
BAZAS	5 059 Adultes n.c. Jeunes	0	0	0	0	non	non
CAPTIEUX	2 404 1,60 l/h	2	0	0	0	non	non
GRIGNOLS	?	?	0	0	0	non	non
LANGON	45467 livres 7,37 l/h	44	470	250	0	non	Libermedia (en cours)
MONSEGUR							
PELLEGRUE	?	?					
LA REOLE	16 762 4 l/h	0	0	0	0	non	non
ST SYMPHORIEN	2 762 1,97 l/h	18	0	0	0	non	Microbib
ST MACAIRE	?	?	?	?	?	?	?
SAUVETERRE	?	?	?	?	?	?	?
TARGON	?	?	?	?	?	non	oui (Microbib)
VILLANDRAUT							



# TABLEAU SYNTHETIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE LA GIRONDE

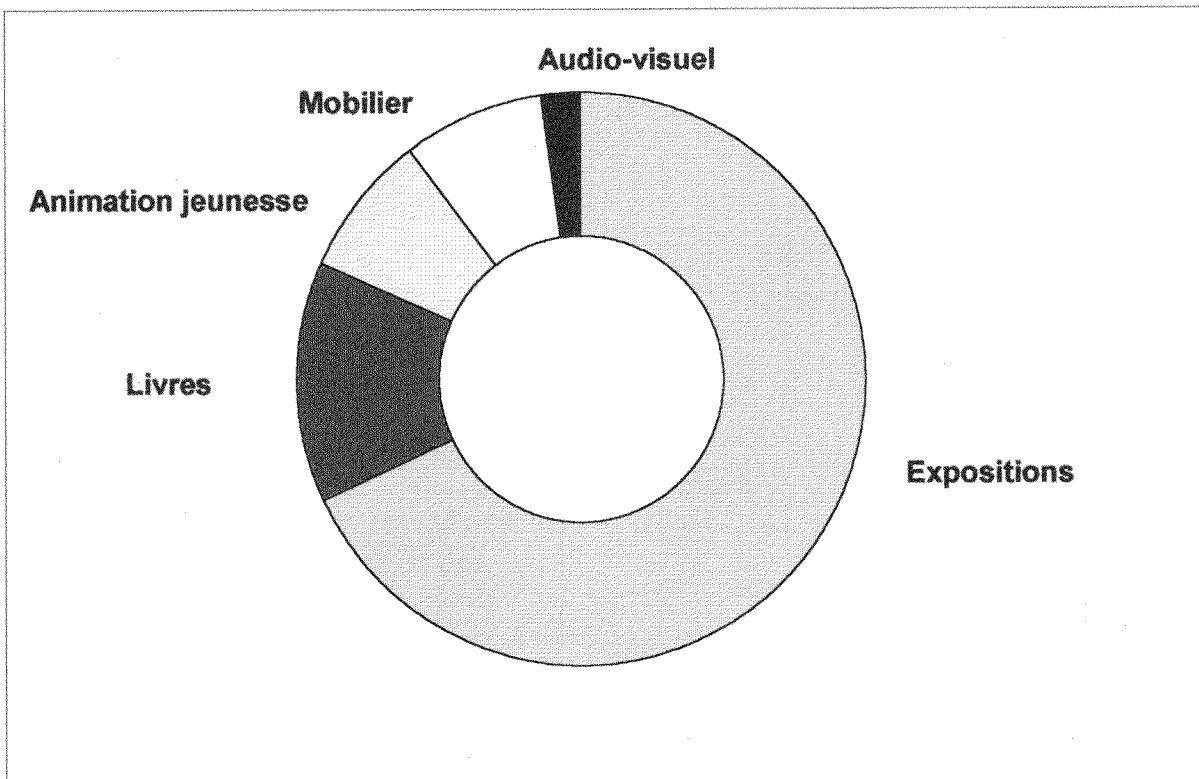
## ARRONDISSEMENT DE LANGON

STATISTIQUES						OBSERVATIONS
BM	PRETS	LECTEURS	CLASSES	FONDS BDP	DESSERTTE	
AUROS	?	161 24,30%	4 classes	95 livres	relais	Canton faible
BAZAS	4 026 0,92 l/h	115 familles	non	114 livres	relais	25% des inscrits résident hors commune <b>Gros effort de développement BIB N°2</b>
CAPTIEUX	333 0,22 l/h	160 lecteurs 10,60%	oui	508 livres	bibliobus	10% des inscrits résident hors commune <b>Canton faible, faible population cantonale</b>
GRIGNOLS	?	?	4 classes			<b>Canton faible, faible population cantonale</b> au 1.1. 2000 la BA devient BM
LANGON	42 245 6,84 l/h	1 402 lecteurs 22,73%	oui	876 livres	relais	<b>BM/ Bib. Relais, faible budget d'acqulsitlons</b> <b>BIB N°1 à développer budget et superficlé</b>
MONSEGUR						<b>Bib. pour tous Hors réseau BDP</b> <b>Gros effort de développement BIB N°1</b>
PELLEGRUE	?	?	?	50 livres	relais	<b>Canton démuni</b> <b>Faible population cantonale</b>
LA REOLE	?	391 lecteurs 9,33%	oui	181 livres	bibliobus	25% des inscrits résident hors commune <b>BIB N°2</b> <b>Gros effort de développement</b>
ST SYMPHORIEN	7 948 5,67 l/h	488 lecteurs 34,85%	6 classes classes h.c.	1 455 livres	relais	<b>BIB N°1 BM à vocation intercommunale</b> avec subventions (CG, Fonds européen, dotation CRL)
ST MACAIRE				342 livres	relais	<b>Gros effort de développement</b>
SAUVETERRE				196 livres	bibliobus	<b>Gros effort de développement : surface et</b> <b>professionnel BIB n°2</b>
TARGON				284 livres	relais	ouverture de la BM en octobre 1999 <b>Canton faible</b>
VILLANDRAUT						<b>Canton démuni</b>

# ANNEXE N°13

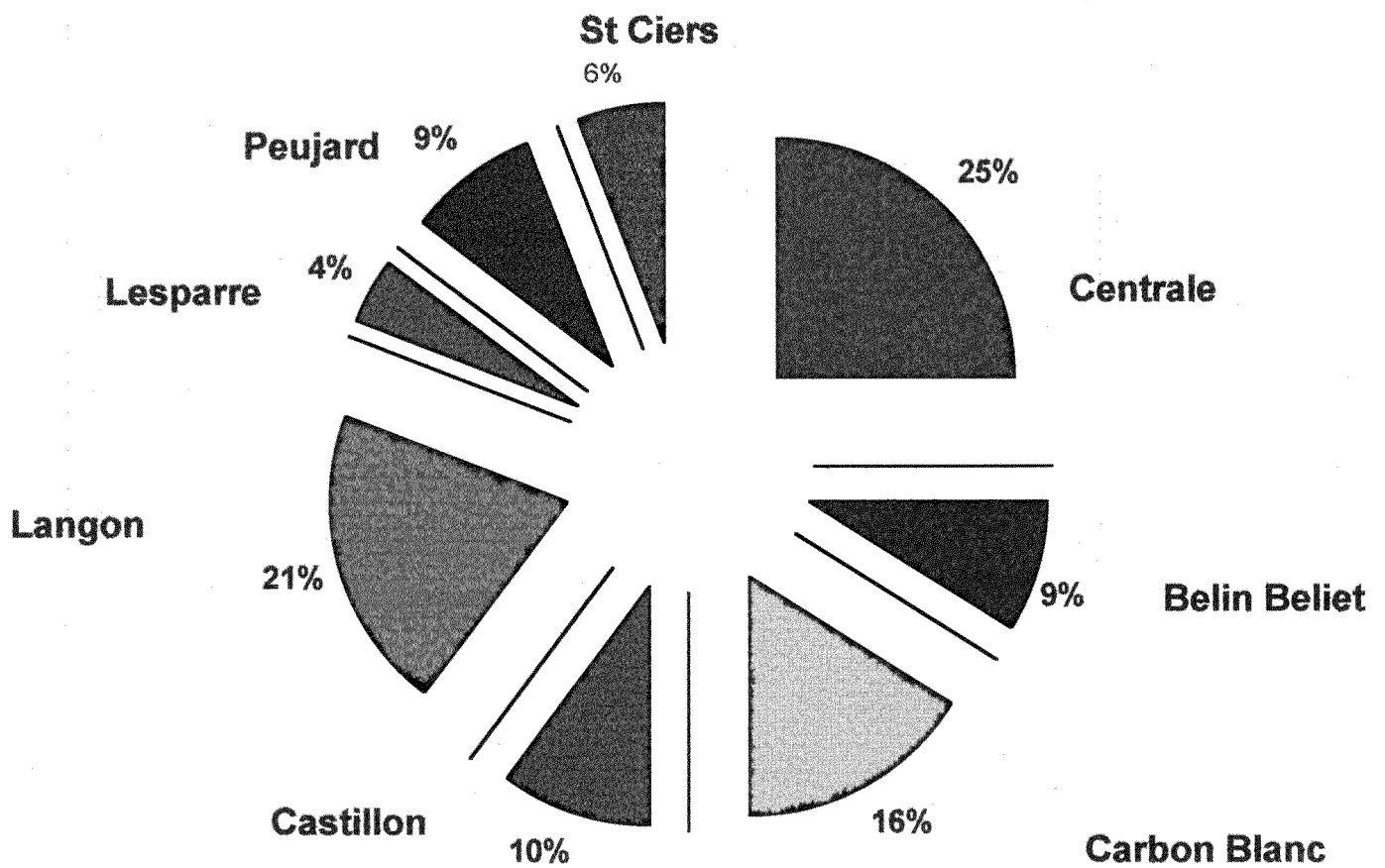
## NATURE DES PRETS DU CENTRE DE RESSOURCES

1999



# ANNEXE N°14

## LIEUX D'EMPRUNT DES EXPOSITIONS EN 1999



# ANNEXE N°15

## DEPOTS DE LA BDP DANS LES MAIRIES

SEPTEMBRE 1999

Au 17.09 1999, la BDP avait 151 dépôts de livres dans les mairies des communes de moins de 10 000 habitants de la Gironde. Ces dépôts sont fournis généralement lors de tournées du bibliobus ; mais les communes peuvent choisir de se rendre dans un relais de prêt ou directement à la Centrale à Saint-Médard-en-Jalles.

L'étude des données recueillies par la BDP commune par commune, dans l'ordre alphabétique, révèle certaines anomalies :

- plusieurs dépôts dans la même commune : Vertheuil, Villegouge, Virelade
- dépôts inférieurs à 50 livres dans des communes de plus de 2 000 habitants : Macau, Martillac. Cette dernière commune vient de choisir Culture et Bibliothèques pour Tous pour approvisionner sa bibliothèque sans en informer la BDP. Cette commune n'appartient donc plus au réseau de la BDP.

TABLEAU EN FONCTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE :

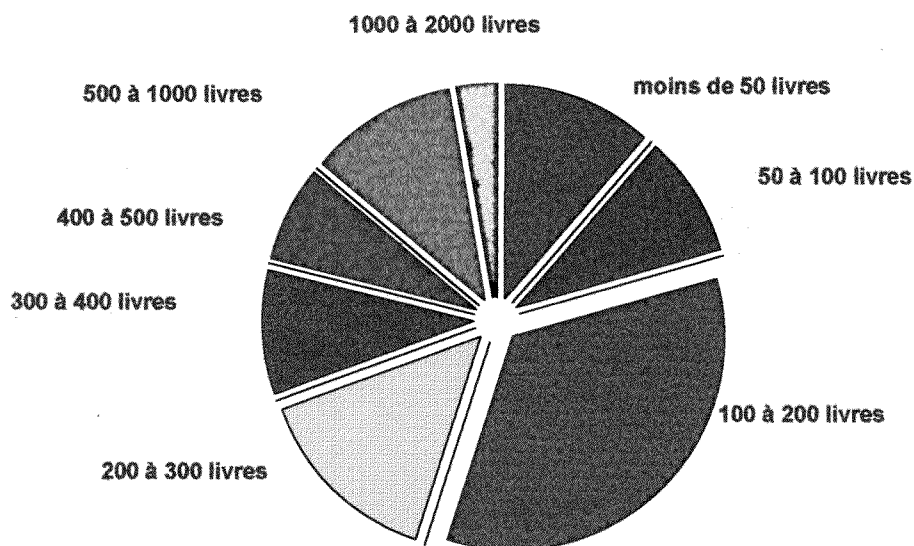
Nombre d'habitants	Nombre de dépôts	Pourcentage
≤ 500 h	82	54%
500 à 1 000 h	33	21,8%
1000 à 2 000 h	16	10,59%
≤ 3 000 h	2	1,32%

Remarques :

La grande majorité des dépôts dans les mairies sont le fait de toutes petites communes rurales ; la BDP remplit là bien son rôle de service de proximité. « Ses bibliobus

n'oublie personne, jusque dans les coins les plus écartés de notre Gironde », selon les termes d'un document édité par le Conseil Général *Dessine-moi la culture : vie culturelle et patrimoine. Tapis rouge pour la lecture*

### Dépôts mairie en fonction de l'importance des dépôts



#### Remarques :

- existence de très petits dépôts : 20,52% des dépôts ont moins de 100 livres. On peut supposer que c'est le fait de communes de moins de 500 habitants ... qui n'ont pas de budget d'acquisition mais peuvent bénéficier de dons (pertinence de ces dons ?). Cela signifie que l'offre de lecture est d'environ 0,2 livre par habitant ; or, la DRAC préconise de proposer 2 livres par habitants. Plusieurs questions se posent : faut-il continuer à desservir ces communes ? les convaincre d'emprunter davantage de livres, au minimum 100 à 150 livres ? Mais la Mairie a-t-elle la place pour les ranger ? Combien de lecteurs sont-ils inscrits ? Combien de prêts enregistre-t-on ? Ou bien ne vaut-il pas mieux supprimer de tels dépôts ?

- existence de 4 mairies qui bénéficient de dépôts de plus de 1 000 livres : Arcins (304 habitants) ; Brach (235 habitants) ; La Sauve (1 213 habitants ; cette commune venant d'ouvrir une bibliothèque a besoin d'un dépôt important pour son bon démarrage ; il ne s'agit plus d'un dépôt en mairie mais en bibliothèque), Saint-Vincent-de-Paul (1 055 habitants).